



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

16^e séance plénière

Vendredi 25 septembre 1998, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Operti (Uruguay)

En l'absence du Président, Mme Ataeva (Turkménistan), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 118 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/53/345/Add.4)

La Présidente par intérim (*interprétation du russe*) : Dans une lettre publiée sous la cote A/53/345/Add.4, le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, comme suite à ses lettres publiées sous la cote A/53/345 et additifs 1 à 3, Vanuatu a effectué le versement nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

La Présidente par intérim (*interprétation du russe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Libéria, S. E. M. Monie R. Captan.

M. Captan (Libéria) (*interprétation de l'anglais*) : J'apporte à l'Assemblée les salutations du Président Charles Taylor et du Gouvernement et du peuple libériens.

Au nom de la délégation du Libéria et en mon nom propre, je présente mes sincères salutations à M. Operti pour son accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Son élection unanime à ces hautes fonctions lui fait honneur mais fait également honneur à son pays que nous tenons en estime. Je peux l'assurer du plein soutien et de la pleine coopération de ma délégation, et je lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de ses travaux.

Je voudrais également, au nom de ma délégation, féliciter le distingué prédécesseur du Président, M. Hennadiy Oudovenko, Ministre alors des affaires étrangères de l'Ukraine, pour la compétence dont il a fait preuve en dirigeant les travaux de la cinquante-deuxième session. Les nombreux succès engrangés lors de son mandat, en particulier dans le domaine de la réforme de l'Organisation, témoignent de ses talents de diplomate ainsi que de sa compréhension des problèmes auxquels se heurte l'Organisation ainsi que des efforts résolus que nous faisons pour édifier un ordre international plus juste et plus humain qui réponde aux aspirations légitimes de toute l'humanité.

Nous adressons des remerciements particuliers au Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui s'emploie sans relâche à s'acquitter des mandats que l'Assemblée lui a confiés. Ma délégation le félicite également des mesures qu'il prend pour mener à bien les réformes administratives

du Secrétariat, et elle le remercie de focaliser son attention sur le développement, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix, notamment en Afrique. C'est bien là la base la plus sûre du développement durable.

Le rapport du Secrétaire général (A/52/871) sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique offre une analyse approfondie des maux sociaux et économiques qui affligent le continent et dont il a été longuement discuté à la réunion ministérielle du Conseil de sécurité. Nous reconnaissons avec lui que même si les gouvernements africains doivent être tenus responsables en dernière analyse des problèmes auxquels leurs pays sont confrontés, il faut toutefois que l'Organisation prenne des mesures constructives pour appuyer les mesures qui sont prises au plan national pour les atténuer.

À cet égard, il convient de noter que, le 6 octobre 1998, l'Organisation des Nations Unies célébrera le cinquantième anniversaire de la création de ses opérations de maintien de la paix. L'Afrique continue à bénéficier des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dont l'objectif est de régler les conflits sur le continent en vertu du Chapitre VIII de la Charte. Tout en nous félicitant de cette coopération, nous demandons au Conseil de sécurité de faire preuve d'impartialité et de non-sélectivité en assumant la responsabilité principale de maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui a été conférée.

La situation politique internationale continue de faire l'objet d'efforts durables dont le but est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Bien qu'il n'y ait pas eu de confrontation militaire violente entre États, les conflits entre les États et à l'intérieur des États, de même que les guerres civiles en Angola, en République démocratique du Congo, en Guinée-Bissau, au Soudan et au Kosovo et le conflit territorial qui oppose l'Éthiopie à l'Érythrée ont retenu l'attention des organisations régionales et sous-régionales telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Union européenne et l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Ces organisations et organismes régionaux s'efforcent, avec l'appui complémentaire des Nations Unies, de rechercher des solutions pacifiques négociées et de minimiser les crises humanitaires, les flux de réfugiées et les déplacements internes causés par les conflits et les guerres.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, ma délégation est très préoccupée par l'absence de progrès, en particulier par rapport à la Conférence de Madrid et aux accords d'Oslo. Nous estimons qu'il conviendrait de prendre de nouvelles mesures pour relancer le processus de paix en se fondant sur les accords intervenus entre les parties. Le Libéria soutiendra la reprise des efforts que fait la communauté internationale pour trouver une conclusion juste et équitable à la situation instable dans cette région.

L'augmentation des actes de terrorisme menace l'indépendance, la souveraineté, la liberté et le développement économique et social de tous les États. On ne saurait trop insister sur le fait que rien ne justifie le recours au terrorisme pour résoudre les divergences politiques. C'est pourquoi le Gouvernement libérien condamne vivement les attentats à l'explosif de Dar es-Salaam, en Tanzanie, et de Nairobi, au Kenya. Il est impératif de prendre des mesures concertées pour combattre ce phénomène nocif qui ne connaît pas de limites. Le Libéria reconnaît avec le Président égyptien Hosni Moubarak qu'il convient de convoquer une conférence internationale sur le terrorisme pour délibérer de la question.

Le monde est confronté à la perspective effrayante d'un accroissement du nombre d'États dotés de la capacité nucléaire ainsi que de la prolifération des armes classiques. Davantage d'États doivent adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et au Traité d'interdiction complète des essais (TICE). Il est absolument nécessaire de réduire le trafic d'armes de petit calibre et d'encourager une plus grande transparence des transferts d'armes.

Le fléau que représente le problème mondial de la drogue a rendu nécessaire la convocation en juin à New York d'un sommet consacré à la drogue. Il est inquiétant de constater que les ventes de drogues ont dépassé le commerce d'autres produits de base et que la valeur monétaire de ce commerce illégal dépasse maintenant 400 milliards de dollars par an. Mon gouvernement tient à réitérer sa détermination de lutter contre le problème de la drogue à l'intérieur de ses frontières et à offrir sa coopération aux niveaux régional et international conformément à la Déclaration politique et aux principes directeurs qui ont été énoncés à l'issue du sommet.

On a déclaré que les années 90 étaient l'ère de la mondialisation. Toutefois, la croissance rapide du commerce

international et des flux financiers a profondément affecté la plupart des économies. La mondialisation menace ceux qui sont faibles et vulnérables en les mettant en marge du système économique mondial.

Pour la plupart des pays en développement, le fardeau de la dette et la participation inégale à la réglementation des prix des produits de base, le déclin de l'aide publique au développement et des flux de capitaux sont des problèmes chroniques qui entravent le développement économique et l'intégration à l'économie mondiale. Ma délégation se rallie donc à l'appel adressé aux pays industrialisés pour qu'ils fassent preuve d'équité dans le cadre régulateur des marchés financiers et des marchés des changes.

À cet égard, le Libéria renouvelle son soutien à la position adoptée par le sommet du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenu récemment à Durban, Afrique du Sud, à savoir qu'il conviendrait d'encourager les pays développés à accélérer leur révision du système financier international afin de faire en sorte que les flux de capitaux servent à appuyer l'expansion du commerce, l'emploi et le développement. En outre, il est nécessaire que les pays occidentaux augmentent leur aide au développement et éliminent les conditions restrictives associées à l'obtention d'une aide internationale.

Mon gouvernement se félicite en particulier de l'appel lancé par le Président des États-Unis d'Amérique, William Clinton, en faveur de la tenue à la mi-octobre de cette année, à Washington, DC, d'une réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du Groupe des Sept et des économies émergentes, qui devraient ensemble examiner les mesures de nature à consolider le système mondial financier vacillant. Il a renouvelé sa proposition, de même que l'engagement qu'il a pris le 21 septembre dernier devant cette Assemblée de forger un partenariat avec l'Afrique. C'est là une position qui mérite d'être louée et appuyée. Par ailleurs, nous nous accordons à reconnaître avec le Secrétaire général que les Nations Unies doivent participer à cette discussion. Ce faisant, elles conféreront une plus grande crédibilité internationale aux décisions qui découleront de cette réunion.

Même s'il ressort d'indicateurs récents qu'une amélioration de l'économie a été notée dans plusieurs pays d'Afrique, la vaste majorité d'entre eux continuent néanmoins de connaître une croissance négative. C'est en Afrique que se trouve le plus grand nombre de pays les moins avancés, et les effets paralysant qu'entraînent la lourde dette extérieure et la baisse des investissements et des flux financiers ont beaucoup contribué au ralentissement économique que con-

naissent ces pays. Il est nécessaire d'adopter des mesures concertées au niveau international afin de remédier à cet état de choses. Le soutien du système entier des Nations Unies au développement de l'Afrique est un pas dans la bonne direction.

Ma délégation se félicite de la décision qui a été récemment prise à la session de fond du Conseil économique et social, tenue en juillet dernier, et de son communiqué ministériel sur l'accès aux marchés pour les produits d'exportation des pays les moins avancés. Ces décisions méritent d'être pleinement appuyées et mises en oeuvre par les États Membres.

À ce sujet, l'initiative importante que le Gouvernement japonais, membre important du Groupe des Sept, a prise en vue d'examiner de toute urgence les problèmes de développement de l'Afrique, mérite les félicitations de mon gouvernement et la gratitude de tous les États africains. Ma délégation entend participer activement à l'importante réunion ministérielle qui se tiendra à Tokyo le mois prochain et qui portera sur la relance économique de l'Afrique. Cette initiative mérite d'être vigoureusement appuyée par les États Membres de l'Organisation, en particulier par les pays en développement.

Ma délégation prend note avec satisfaction des efforts déployés par l'ONU pour harmoniser l'approche des questions de développement et d'environnement. Dans le domaine de l'environnement, l'adoption du programme Action 21 à la Conférence de Rio en 1992 est la plus importante mesure prise par la communauté internationale pour focaliser davantage l'attention sur le problème de la dégradation de l'environnement et la nécessité d'inverser cette tendance négative. Nous espérons que la question de l'environnement restera au premier plan des préoccupations de la communauté internationale.

Le caractère universel accru de sa composition est certes un accomplissement important et indiscutable que l'ONU se doit de célébrer. Néanmoins, il convient de redoubler d'efforts pour faire en sorte que tout pays puisse devenir membre de notre Organisation. Ma délégation estime qu'à cet égard la situation exceptionnelle de la République de Chine à Taiwan doit être examinée afin d'envisager l'unification des peuples chinois sur la base de leur propre volonté et de leurs propres décisions. Nous pensons toutefois qu'il incombe à cette Organisation de donner une impulsion aux efforts d'unification des deux Chines. L'histoire abonde en exemples où des États divisés, Membres de l'Organisation, ont pu être réunis pacifiquement sous l'égide de l'ONU. Nous avons confiance en

l'aptitude de l'ONU à laisser se répéter l'histoire au sujet d'une question semblable qui est de la plus haute importance pour l'Organisation. Au nom de l'équité, du maintien de la paix et de la sécurité dans la région, ma délégation appelle à une représentation parallèle de la République populaire de Chine et de la République de Chine à Taiwan, à l'ONU.

La question de la réforme ne requiert aucune justification. Elle continue d'être un impératif si nous voulons que l'ONU continue d'avoir sa raison d'être. Une Organisation qui représente 185 États Membres se doit, de par sa nature, de permettre que l'équité et la démocratie prévalent sur la loi des plus influents. Les principes de la Charte des Nations Unies ne sont pas fondés sur celui de la force prime le droit, mais bien plutôt sur ceux éclairés du droit international qui découlent du besoin objectif de coexistence pacifique. Si les grandes puissances ne reconnaissent pas cet impératif, le système international avancera chaque jour davantage vers l'anarchie mondiale et non vers un ordre mondial plus humain, pacifique et stable.

Ces réformes seront vides de sens si des réformes parallèles ne sont pas apportées aux institutions de Bretton Woods, qui sont l'essence même de l'influence mondiale injuste et non démocratique.

Sur la question de l'élargissement du nombre des membres du Conseil de sécurité, le Libéria réaffirme qu'il est favorable à une augmentation du nombre des sièges pour l'Afrique et d'autres régions sous-représentées de nature à y assurer une représentation géographique équitable, conformément aux décisions de l'Organisation de l'unité africaine et du Mouvement des non-alignés.

J'ai eu l'honneur de donner lecture à l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session ordinaire, du texte préparé par M. Charles Taylor, Président de la République du Libéria, devant l'Assemblée. À l'époque, deux mois s'étaient à peine écoulés depuis son accession à la qualité de Président, après sept ans de guerre civile et la tenue d'élections démocratiques dans le pays.

Depuis lors, le gouvernement a pris des mesures en vue de reconstruire le pays, de promouvoir la réconciliation nationale, la réadaptation, le rapatriement et la réinsertion.

Ainsi, du 19 juillet au 12 août 1998, le peuple libérien a pu participer à une conférence nationale pour discuter de l'avenir du Libéria sur le thème «Vision 2024». Cette initiative sans précédent a non seulement permis de réaffirmer l'attachement du Président Taylor à une démocratie fondée

sur la participation, mais elle a également donné une occasion unique aux Libériens se trouvant dans le pays et à l'étranger, de débattre librement et de proposer des solutions en vue de l'édification d'un nouveau Libéria.

À l'issue de la conférence, une commission a été créée dont la responsabilité est de mettre pleinement en oeuvre les décisions. Ces décisions vont de la décentralisation du gouvernement à la promulgation de lois couvrant tous les aspects de la vie de notre société.

Mon gouvernement a accordé un rang prioritaire à la mise en oeuvre des décisions de la conférence nationale étant donné qu'elle a permis d'élaborer un ordre du jour qui complète celui du Gouvernement et contient les questions, les mesures et les approches qui pourront être adoptées en vue de promouvoir la stabilité et le développement du Libéria.

Le Président Taylor est conscient du fait que le facteur clef de la stabilité et du développement au Libéria repose sur une véritable réconciliation entre les Libériens. La commission des droits de l'homme créée depuis la mise en place du Gouvernement continue de fonctionner. La protection des droits de l'homme demeurera l'une des pierres angulaires de la politique nationale libérienne. C'est pourquoi mon gouvernement a entrepris une procédure législative pour ratifier les accords pertinents et d'accéder à tous les instruments relatifs aux droits de l'homme, ce qui atteste concrètement de notre détermination à promouvoir et à protéger les droits de l'homme au Libéria.

Convaincu que la démocratie est indispensable pour promouvoir le développement, mon gouvernement a également pris des mesures conformément à son intention de créer des institutions de nature à consolider le processus démocratique dans le pays. Nous encourageons l'existence et le développement des 13 partis politiques qui ont participé aux dernières élections. Nous tenons des consultations régulières avec eux sur des questions d'intérêt national. Nous pensons que ces efforts sont nécessaires pour assurer le développement dynamique d'un Libéria moderne. Cela étant, l'appui de la communauté internationale demeure un impératif si elle veut que le Libéria continue d'avancer et de consolider les progrès réalisés depuis le rétablissement d'une démocratie civile et constitutionnelle.

Le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité l'autorité d'entreprendre toute action qu'il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales, dès lors

qu'il constate l'existence d'une menace contre la paix, une rupture de la paix ou un acte d'agression.

Dans de nombreux cas, l'imposition d'un régime de sanctions ou d'un embargo par le Conseil a apporté, avec des dommages secondaires limités, les résultats escomptés des mesures punitives autorisées. Mais dans d'autres cas, les sanctions ont entraîné des crises humanitaires graves et intolérables qui ont privé un grand nombre de personnes innocentes et vulnérables, notamment les femmes et les enfants, de leurs moyens de subsistance les plus élémentaires, sans pour autant atteindre les objectifs visés.

C'est pourquoi, le Gouvernement libérien estime que tout régime de sanctions doit clairement définir les mesures punitives et leurs objectifs spécifiques, fixer un calendrier précis et prévoir les exemptions nécessaires pour atténuer les conséquences néfastes et imprévues qu'elles ont sur l'ensemble de la population d'un pays donné et celles des États voisins.

En 1992, alors que la guerre civile faisait rage au Libéria, le groupe sous-régional de la CEDEAO a imposé un embargo sur les armes à destination de mon pays en tant que moyen permettant de promouvoir le processus de paix et de réduire le niveau de violence dans le pays. La CEDEAO a également demandé au Conseil de sécurité de faciliter la mise en oeuvre universelle de l'embargo, un appel que le Conseil de sécurité a entendu en adoptant une résolution qui décrétait un embargo sur les armes à destination du Libéria.

En 1997, la guerre civile a pris fin grâce à un processus de règlement politique négocié, la démobilisation des soldats et la tenue d'élections démocratiques libres et régulières. Après l'inauguration du Gouvernement librement élu et conforme à la Constitution, la CEDEAO a levé toutes les sanctions et les embargos imposés au Libéria en appelant la communauté internationale à faire de même.

Depuis son arrivée au pouvoir, le Gouvernement libérien a, à plusieurs reprises, demandé au Conseil de sécurité de lever l'embargo sur les armes, mais jusqu'à présent le Conseil a fait la sourde oreille. Conformément à la Constitution, c'est le Gouvernement libérien qui a la responsabilité et le droit souverain de défendre, de protéger et de préserver l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République.

Nous croyons fermement que l'embargo sur les armes imposé actuellement au Libéria est tout à fait injuste, car il n'est pas limité dans le temps et ne prévoit aucune condi-

tion permettant sa levée, contrairement à d'autres cas semblables. De plus, l'objet et le but de l'embargo sur les armes décrété en 1992 ont été atteints par le règlement pacifique de la crise civile dans ce pays grâce à la tenue d'élections démocratiques et à l'accession au pouvoir, le 2 août 1997, d'un gouvernement dirigé par le Président Charles Taylor.

En tant que membre fiable de la communauté internationale, le Libéria ferait droit aux souhaits du Conseil de sécurité s'il était décidé que le maintien des sanctions prises contre le Libéria se justifiait au regard de faits concrets ou d'une violation du droit international ou de pactes internationaux. Cependant, agir ainsi en vertu d'un régime de sanctions qui n'est plus valide est inapproprié et contraire aux intérêts du pays.

Le Gouvernement libérien demande au Conseil de sécurité de prendre connaissance des aspirations légitimes du Libéria et de son obligation constitutionnelle envers son peuple. Il convient de noter que, malgré l'appui apporté par le peuple libérien à son gouvernement, il peut y avoir encore quelques citoyens et acteurs extérieurs mécontents, qui cherchent à perturber la paix et à annuler les progrès réalisés jusqu'à maintenant en exploitant l'impression que le Gouvernement est incapable de se protéger lui-même en raison de l'embargo sur les armes destinées au pays qui est actuellement en vigueur. Le fait que le Conseil de sécurité place un État Membre de l'Organisation dans une telle position intenable est un acte contraire aux intérêts du peuple et du Gouvernement libériens ainsi qu'aux principes et objectifs de l'ONU.

Le Gouvernement libérien demande au Conseil de sécurité d'assumer de façon impartiale les responsabilités que lui confère la Charte et de réparer rapidement ce qui est considéré comme une injustice pour le Libéria en levant son embargo sur les armes imposé au pays en 1992 pour les raisons déjà mentionnées.

Au seuil du XXI^e siècle, il faut reconnaître que la pleine réalisation des objectifs de cette Organisation a été fortement sapée par la longue période de guerre froide. La fin de cette période offrait la promesse d'un dividende de paix qui devait être consacré aux activités de développement de l'ONU.

Malheureusement, tel n'est pas le cas. Toutefois, dans un esprit renouvelé d'interdépendance de principe, la communauté internationale peut élaborer un instrument de partenariat et de coopération efficace pour assurer l'équité dans les domaines du développement économique et du pro-

grès social, en tant que conditions nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

Ce faisant, nous aurons mis au point un ordre du jour utile qui fera entrer la famille humaine dans le nouveau millénaire en lui instillant l'espoir d'un ordre mondial juste qui soit sensible aux besoins de tous les habitants de notre planète commune, comme le prévoit la Charte.

Je peux donner l'assurance que le Libéria demeure attaché à oeuvrer pour atteindre cet objectif fondamental avec la même détermination que lorsqu'il a signé la Charte des Nations Unies en 1945.

La Présidente par intérim (*interprétation du russe*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires extérieures de Bahreïn, S. E. cheikh Mohamed Bin Moubarak Al-Khalifa. Je lui donne la parole.

M. Al-Khalifa (Bahreïn) (*interprétation de l'arabe*) : Tout d'abord, je suis heureux d'adresser à M. Operti mes sincères félicitations pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session. Je suis convaincu que grâce à son expérience et à sa compétence nous serons en mesure de mener les travaux de la présente session aux meilleurs résultats possibles.

J'aimerais également saisir cette occasion pour féliciter M. Hennadiy Oudovenko de la façon dont il a dirigé avec un succès notable les travaux de l'Assemblée générale lors de sa cinquante-deuxième session. Je suis aussi heureux d'exprimer mes remerciements et ma reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les efforts inlassables qu'il fait en vue de réformer l'ONU et d'en accentuer la crédibilité tout en renforçant son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

Les aspirations des États et des peuples du monde à une stabilité fondée sur la sécurité, la paix, la prospérité et le progrès, qui sont des objectifs fondamentaux de la communauté internationale, nous imposent le devoir, d'année en année, de faire un bilan réaliste, au sein de cette instance internationale, des formes que prennent les réalités internationales, dont l'ONU sert d'étalon le plus crédible et de point de référence le plus adéquat pour les changements qui se produisent dans différents domaines. Cela nous permettrait d'estimer ensemble dans quelle mesure nous sommes près ou loin d'atteindre nos objectifs humains fondamentaux.

Les événements survenus ces derniers mois et ces dernières semaines dans diverses régions du monde et leurs

incidences à divers niveaux internationaux ont montré que, malgré tous les efforts déployés, le monde est loin d'avoir établi la stabilité souhaitée. Ils révèlent également qu'aucune puissance, aucun pays ni aucun bloc, aussi puissants et influents soient-ils, ne sont à l'abri de l'instabilité, qui est répandue dans le monde, à moins que les situations dans le Nord, le Sud, l'Est et l'Ouest ne soient traitées de façon unifiée, consensuelle, équitable, équilibrée et interdépendante. Cela doit être fait afin que l'on puisse régler entièrement les problèmes et les questions, s'attaquer à leurs causes profondes, éviter les solutions partielles, temporaires ou de type deux poids deux mesures et de ne pas remettre à plus tard la solution de problèmes apparemment chroniques qui sont susceptibles de ressurgir d'une façon ou d'une autre.

L'incapacité de la communauté internationale de tirer parti de la fin de la guerre froide ressort clairement de l'apparition d'une course aux armements en Asie, d'obstacles au processus de paix au Moyen-Orient, d'actes de terrorisme et d'autres actes violents commis sans discernement dans diverses régions du monde, ainsi que par l'aggravation des crises économiques qui frappent plusieurs régions.

La situation internationale est à nouveau précaire et il incombe à tous de traiter ces questions d'une façon globale et avec davantage de fermeté et de résolution. La gravité accrue du phénomène que constitue le terrorisme, d'une part, et la divergence de vues à son sujet, d'autre part, soulignent la nécessité d'une plus grande compréhension internationale et d'une coordination commune plus efficace. C'est pourquoi il est nécessaire de convoquer une conférence internationale au plus haut niveau possible pour lutter contre le terrorisme, car il est incohérent de condamner le terrorisme, à un niveau, et d'offrir un refuge à ceux qui le pratiquent, à un autre niveau. Une tâche d'une telle ampleur ne peut être entreprise par un seul État ou un seul groupe d'États, quelles que soient les ressources dont il dispose. Nous devons donc encore assumer une responsabilité nouvelle et énorme qui repose sur les épaules de notre Organisation internationale, à laquelle on a demandé d'adopter, à la lumière des nouvelles conditions et des profonds changements apparus sur le plan international, des méthodes de travail efficaces et inédites afin de pouvoir faire face à ces situations nouvelles et sans précédent dans l'histoire de l'humanité.

Cela confère une importance renouvelée, et devrait lui imprimer un nouvel élan, au programme de réformes de l'ONU présenté par le Secrétaire général l'an dernier et aux méthodes à employer pour réactiver l'efficacité du Conseil de sécurité selon des formules plus efficaces pour sa res-

truction et son fonctionnement qui pourraient être acceptables pour la communauté internationale dans le cadre de l'ONU. Ces formules devraient prendre en compte une répartition géographique équitable et une augmentation appropriée du nombre de membres du Conseil qui soit proportionnel à l'augmentation du nombre de Membres de l'Organisation. Bahreïn est fier d'être actuellement le représentant du Groupe des États d'Asie au sein du Conseil de sécurité.

L'expérience nous a enseigné que la fin d'une époque ou la victoire à l'issue d'un affrontement ne signifient pas la fin des crises ou des confrontations dans le monde et qu'une vigilance internationale constante et une action commune permanente sont indispensables si nous voulons éviter l'inertie et la répétition de ces crises. Des visions et des méthodes novatrices sont nécessaires pour pouvoir relever ces nouveaux défis. Cela ne signifie pas que nous avons atteint la fin de l'histoire, comme certains l'ont cru. Cela signifie au contraire que nous nous trouvons à un moment sans précédent de l'histoire concernant les dimensions pratiques et politiques de la situation internationale.

S'agissant des aspects théoriques et intellectuels, l'on sait que, quel que soit le nombre d'avis et d'interprétations dans les diverses cultures et civilisations du monde auxquels ont donné lieu la «mondialisation» et ses éventuels effets et ses dimensions à la fois positifs ou négatifs, l'Organisation des Nations Unies, créée il y a un demi-siècle, demeure l'institution-mère irremplaçable de ce phénomène et représente une concrétisation avant l'heure de la mondialisation dans l'histoire du monde, même si ce phénomène n'était pas alors aussi mûr et global qu'aujourd'hui.

S'il faut un cadre d'intérêt mondial approprié pour effectuer une recherche équilibrée et objective sur les dimensions de ce phénomène dont l'impact reste imprécis, l'Organisation internationale doit jouer ce rôle en tant que lieu de synthèse des diverses visions et interprétations sur la mondialisation internationale, quelle que soit l'orientation culturelle, intellectuelle et spirituelle de ses partisans. Ceci pourrait également se faire d'une façon qui transcende le thème à la mode de «choc de civilisations» et le remplace par l'harmonie et le dialogue.

Si l'ONU, forte de ses institutions et capacités, est incapable d'assimiler ce phénomène international et ses effets humains et internationaux, son incapacité pourrait conduire à une réalité mondiale différente incompatible avec l'esprit et la philosophie de l'Organisation. Ceci aurait à long terme des effets difficiles à maîtriser dans les limites du droit international et de la coopération internationale

existante, comme le montre l'augmentation des actes terroristes et les atteintes aux normes établies dans divers domaines.

L'ONU ne pourra pas assumer les futures responsabilités historiques de cette ampleur sans un appui adéquat de tous ses États Membres en ce qui concerne les obligations financières, les facilités et surtout l'appui politique à ses programmes et plans. En fin de compte, l'ONU constitue la somme de la volonté politique des États Membres. Qu'elle soit positive ou négative, cette synthèse exprime la capacité de cette volonté politique à entreprendre des actions communes au plan international.

En dépit des appréhensions et risques qui se profilent à l'horizon, le troisième millénaire semble plein de promesses, d'espoirs et de possibilités dignes de sacrifices et d'efforts en vue d'un avenir meilleur.

Le développement scientifique et technologique, l'accroissement des communications et la révolution de l'information, le commerce mondial et l'interaction accrue entre pays, cultures et civilisations sont des présages d'un monde meilleur pour l'humanité.

S'agissant de ces développements positifs au niveau international, et fort de sa longue civilisation, Bahreïn a beaucoup contribué à cet état de choses.

Il y a 5 000 ans, Bahreïn était l'un des ports commerciaux les plus importants du monde. Grâce à son ouverture et son libre-échange, il était au carrefour des diverses cultures. Depuis lors, symbolisant l'héritage de l'ancien monde sur la coexistence et l'interaction entre les divers apports de l'homme, il est devenu tout indiqué pour être une île de paix et un centre spirituel et civique dans son environnement naturel et humain, dans le golfe Arabique. Le patrimoine existant de son ancienne civilisation en constitue un témoignage.

Aussi, et depuis le début de sa présente renaissance, Bahreïn a cherché à répondre aux exigences du progrès moderne dans les domaines de l'administration, de la gestion, de l'éducation et de la promotion culturelle, et la création d'une société civilisée et ouverte fondée sur l'innovation, les capacités et les droits fondamentaux du citoyen bahreïnite à une vie libre et digne. Cela apparaît donc comme un modèle de modernisation équilibrée pour préserver les traditions de notre région.

Vu son rôle particulier, l'État de Bahreïn, quoique limité en superficie, assume aujourd'hui une responsabilité

régionale et internationale à trois niveaux : d'abord, en tant que centre financier et bancaire de l'une des régions économiques du monde les plus importantes; deuxièmement, en tant que jonction fondamentale à l'avant-garde de la stratégie commune de défense de cette région vitale du monde, comme cela a été constamment le cas au cours du dernier demi-siècle coïncidant avec l'histoire des Nations Unies; et, troisièmement, en tant que modèle social, culturel et civique qui, depuis le début du siècle, est resté ouvert à la pensée et aux réformes modernes et au progrès humain des hommes et des femmes dans divers domaines éducatifs, professionnels et de partenariat social et national. C'est ce que fait apparaître le *Human Development Report* du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) publié cette année, qui place Bahreïn, pour la quatrième année consécutive, au premier rang dans le monde arabe pour ses résultats en matière de développement humain. En outre, les réalisations dans le domaine du développement économique et industriel de Bahreïn reflètent la diversification des moyens de production, qui dépasse ce qu'on attend d'un pays dépendant exclusivement du pétrole.

En participant aux célébrations des Nations Unies marquant le cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Bahreïn veut illustrer sa contribution réelle et historique aux fondements socioéducatifs de ces droits de l'homme fondamentaux — l'essence même de la structure globale de la société — de façon à transcender les slogans et la politisation de cette question humaine sacrée. Face à cette question, il faut prendre dûment en compte les spécificités historiques et législatives et les valeurs de chaque société, religion et culture, afin que la présentation d'un système ne puisse prédominer sur la perspective légitime et unique d'un autre.

L'ONU a joué un rôle positif en réduisant la crise entre l'Iraq et les équipes d'inspection au début de cette année. L'État de Bahreïn se félicite du Mémoire d'accord entre le Secrétaire général et le Gouvernement iraquien. Compte tenu du vif intérêt que nous portons à la préservation de la sécurité et de la paix dans la région du Golfe, nous saluons le rôle effectif qu'a joué Secrétaire général dans l'atténuation de la crise, et qui a permis d'éviter de graves conséquences pour la région. Nous réaffirmons la nécessité pour l'Iraq de continuer à assumer les obligations internationales qui lui incombent en ce qui concerne l'élimination des armes de destruction massive et la libération de prisonniers de guerre et détenus koweïtiens et autres. Tout progrès à cet égard devrait être reconnu comme une mesure initiale vers l'atténuation des souffrances du peuple iraquien frère. L'État de Bahreïn a toujours souligné la nécessité d'assurer l'unité et

l'intégrité territoriale de l'Iraq et son rejet de toute ingérence dans ses affaires internes.

Le maintien de l'occupation par l'Iran des trois îles d'Abou Moussa, de Grande-Tumb et de Petite-Tumb, qui appartiennent aux Émirats arabes unis, demeure un sujet de préoccupation pour l'État de Bahreïn et pour les autres membres et États frères du Conseil de coopération du Golfe. Nous espérons que les contacts établis actuellement entre le pays frère des Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran déboucheront sur un règlement de la question de ces îles par le biais de sérieuses négociations bilatérales et de tous les autres moyens pacifiques qui existent pour parvenir à un règlement des différends entre États.

Pour ce qui concerne la situation générale dans le Golfe, nous nous félicitons, bien sûr, de l'apaisement des tensions et des progrès réalisés vers un rapprochement et vers le dialogue entre les États membres du Conseil de coopération du Golfe et la République islamique d'Iran, qui sont dans l'intérêt de tous les peuples concernés et de la préservation de la paix dans cette région.

Les pénibles événements survenus dans la région du Golfe au cours des deux dernières décennies expliquent pourquoi la question de la sécurité régionale demeure l'une de celles auxquelles l'État du Bahreïn accorde le plus d'importance, du fait de la gravité de ses ramifications et de ses répercussions sur la sécurité, la stabilité et la sûreté des États et des peuples de la région. Les revendications territoriales et frontalières auxquelles on assiste actuellement dans la région du Golfe, qui visent à modifier les frontières établies et traditionnellement acceptées, perturbent la sécurité et la stabilité de la région. À notre avis, la voie optimale et la plus judicieuse à suivre pour éviter d'en venir à cette situation, est de respecter le statu quo, de s'abstenir de toute revendication, totale ou partielle, et de régler tout différend connexe par des moyens pacifiques qui soient acceptables par toutes les parties au différend. L'établissement entre États de la région de relations fondées sur des rapports de bon voisinage, sur le respect mutuel, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui et la reconnaissance de la souveraineté nationale de chaque État sont également des éléments fondamentaux pour le maintien de la sécurité et de la stabilité dans la région.

S'agissant du processus de paix au Moyen-Orient, nous n'avons vu cette année aucune évolution ou progression encourageante, en dépit de tous les efforts déployés pour faire avancer le processus. Cette absence de progression du processus de paix ne peut qu'aboutir, à notre avis, à une escalade des tensions, de l'extrémisme et de la violence

dans la région. Ayant appuyé le processus de paix depuis ses débuts à la Conférence de Madrid, en tant qu'option stratégique pour l'instauration d'une paix juste, globale et durable dans la région, Bahreïn est profondément préoccupé par l'enlisement du processus de paix qui résulte du fait qu'Israël s'obstine à suivre une politique de procrastination, de non-respect des engagements qu'il a pris avec l'Autorité palestinienne, et d'implantation de nouvelles colonies de peuplement dans la ville sainte de Jérusalem et dans le Golan syrien. Cela s'ajoute à la confiscation continue de terres dans les territoires palestiniens occupés. Nous demandons donc à la communauté internationale, et en particulier aux deux coparrains du processus de paix, de renouveler d'efforts pour sauver le processus en péril, éviter qu'il n'échoue et le remettre sur les rails, dans tous les divers volets de négociation, pour pouvoir arriver à une paix juste et globale fondée sur le principe «la terre contre la paix», la restitution des territoires palestiniens à leurs propriétaires, en premier lieu la ville sainte de Jérusalem, la reconnaissance du droit du peuple palestinien d'établir son propre État indépendant sur son territoire national, le retrait complet d'Israël du Golan arabe syrien occupé jusqu'aux frontières qui existaient le 4 juin 1967, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) du Conseil de sécurité, et le retrait inconditionnel du Sud-Liban occupé, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil.

Quant à l'aspect de la question du désarmement relatif aux armes de destruction massive, il convient de rappeler qu'Israël continue à tout faire pour ne pas adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et pour ne pas s'engager à mettre un terme à la course aux armements nucléaires dans la région. Une telle position est de nature à forcer d'autres États à rejoindre à leur tour la course aux armements, comme cela a été le cas en Asie du Sud, et comme cela pourrait se reproduire partout dans le monde.

Cette année marque le cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral mondial. Depuis la mise en place de ce système, de nombreux cycles de négociations commerciales multilatérales ont contribué à la création de l'Organisation mondiale du commerce. Nous espérons que le prochain cycle de négociations commerciales, qui devrait commencer avant la fin du siècle, aboutira à la création d'un climat propice au développement et à la diversification du commerce mondial, et au renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États sur la base de l'égalité et de la réciprocité.

La crise financière qui a touché plusieurs États et régions a provoqué des bouleversements économiques et a visiblement touché l'économie de nombreux États, ce qui a

souligné l'interdépendance qui caractérise le système économique mondial. Au vu des répercussions de cette crise, la communauté internationale doit se pencher en particulier sur la façon de traiter des facteurs économiques qui ont une incidence sur les taux de croissance mondiaux, et leur trouver des solutions efficaces.

Nous estimons qu'en abordant les conditions économiques mondiales par le dialogue et la coopération entre États du Nord et du Sud il serait possible de renforcer la stabilité économique mondiale, de parvenir à un flux plus important de ressources financières aux fins du développement et de régler les problèmes liés à l'endettement, aux transferts de technologies et à la promotion de l'investissement international.

Les questions relatives à l'environnement constituent un défi auquel devra faire face l'humanité au XXIe siècle. Des efforts internationaux concertés seront nécessaires pour aborder et prévenir les dangers liés à ce défi. En conséquence, l'État de Bahreïn a entériné le Protocole adopté à la troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue en décembre dernier à Kyoto, au Japon. Nous avons hâte de voir les pays développés s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre de ce Protocole.

Au seuil du XXIe siècle, alors que s'annonce une nouvelle ère fondée sur la coexistence pacifique entre civilisations, leur intégration et leur enrichissement mutuel, et leur interaction sur un pied d'égalité, il semble ridicule de vouloir donner le pas à une civilisation sur les autres. L'expérience de l'ONU depuis sa création montre que la pluralité et la diversité des cultures conduisent plutôt à la fusion et à l'harmonie qu'aux antagonismes et aux divisions. Il nous incombe donc, au cours de la période à venir, d'édifier des relations entre toutes les nations, les peuples, les États et les cultures fondées sur la coopération, le consensus et la compréhension, plutôt que sur la confrontation, l'hégémonie ou l'opposition. Encourageons ensemble la création de liens étroits et durables entre les peuples et les cultures dans un monde d'interdépendance et de fraternité. Faisons du pluralisme national et culturel des éléments d'une solidarité fructueuse et d'une compréhension mutuelle dans la création d'une ère de paix et de tranquillité.

L'Organisation, qui a guidé au cours des 50 dernières années l'humanité vers une meilleure compréhension mutuelle, ainsi que vers une coopération et une coordination plus grandes, est capable de poursuivre son rôle historique tout en assumant un rôle constructif dans l'évolution de la communauté internationale au cours du prochain siècle. Il

n'est donc pas exagéré de dire que le monde n'a jamais auparavant connu de tournant aussi déterminant que celui-ci, où il a besoin d'une vision internationale commune et d'une action internationale concertée pour atteindre enfin le climat de sûreté auquel nous aspirons tous.

Allocution de M. Barnabas Sibusiso Dlamini, Premier Ministre du Royaume du Swaziland

La Présidente par intérim (*interprétation du russe*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Royaume du Swaziland.

M. Barnabas Sibusiso Dlamini, Premier Ministre du Royaume du Swaziland, est escorté à la tribune.

La Présidente par intérim (*interprétation du russe*) : J'ai grand plaisir à souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Premier Ministre du Royaume du Swaziland, S. E. M. Barnabas Sibusiso Dlamini, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Dlamini (Swaziland) (*interprétation de l'anglais*) : J'apporte les salutations et les meilleurs voeux de S. M. le Roi Mswati III, de S. M. l'Indlovukazi, la Reine Mère, du Gouvernement et de toute la nation swazie, à tous nos frères Membres des Nations Unies.

Au nom du Royaume du Swaziland, je voudrais présenter nos plus chaleureuses félicitations à M. Opertti pour son élection à l'unanimité à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session. Nous avons pleine confiance en ses capacités de mener à bien les débats de cette session, et je puis l'assurer du plein appui et de toute la coopération de ma délégation.

Je voudrais également féliciter son prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, pour le talent avec lequel il a présidé la cinquante-deuxième session.

Je voudrais également louer le travail accompli au cours des 12 derniers mois par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et par le personnel du Secrétariat de l'ONU. Nous sommes impressionnés par la volonté inébranlable dont ils font preuve pour relever les nombreux défis auxquels notre Organisation est confrontée, et nous sommes fiers de leurs importantes réalisations.

Le Royaume du Swaziland est encouragé par les progrès qui ont été accomplis dans la réforme de l'ONU. Le mérite en revient en grande partie au Secrétaire général et à ses collaborateurs qui ont su mettre en oeuvre des mesu-

res de réduction des dépenses et qui ont manifesté leur attachement à l'édification d'une Organisation plus efficace.

Pour notre part, nous pensons que les États Membres de l'Organisation doivent la doter des ressources financières nécessaires afin qu'elle puisse s'acquitter des tâches que nous lui avons assignées. Nous ne pouvons assurément pas attendre de l'ONU qu'elle s'acquitte de ses présentes obligations et qu'elle relève seule les nouveaux défis qui se présentent à elle, si les Membres tardent à payer leurs contributions. Le Royaume du Swaziland met tout en oeuvre pour s'acquitter de ses obligations financières intégralement, à temps et sans conditions — et nous invitons tous les États Membres à faire de même.

Le Royaume du Swaziland est cependant préoccupé par les progrès lents et laborieux enregistrés dans le débat sur la restructuration du Conseil de sécurité. Le retard est d'autant plus décourageant qu'il existe un consensus au plan mondial sur la nécessité de rendre la composition des membres permanents du Conseil de sécurité plus démocratique et plus représentative du monde en développement. Cette question a été au coeur des discussions des réunions au sommet du Mouvement des pays non alignés et des différentes réunions de l'Organisation de l'unité africaine. L'appui unanime en faveur du changement demeure.

À cet égard, le Royaume du Swaziland continue à défendre la position commune de l'Afrique, qui appelle, entre autres, à une composition du Conseil de sécurité fondée sur une formule géographique équitable. L'Afrique demande deux sièges permanents, avec l'ensemble des droits de vote et de veto dont jouissent les membres actuels. Cependant, à long terme, nous pensons qu'il faudra revoir le concept du veto, étant donné qu'il octroie un poids inégal à l'opinion minoritaire, ce qui est contraire aux pratiques démocratiques reconnues.

Alors que nous célébrons la trentième année de notre indépendance et le trentième anniversaire de notre monarque, le Royaume du Swaziland continue tranquillement et pacifiquement à améliorer tous les aspects de la vie conformément aux souhaits et attentes de son peuple. Notre objectif général est de rehausser le niveau de vie de ce dernier et de veiller à ce que chacun puisse accéder à toutes les nécessités de base qu'exige une vie décente. Nous avons pris certaines initiatives dans le but de cerner les domaines exigeant l'adoption à titre prioritaire des mesures orientées vers l'action et demandé aux populations elles-mêmes de faire part de leurs idées et opinions sur la façon dont il est possible de relever les défis qui se posent à nous. Nous avons toujours pensé qu'il serait plus facile de parvenir au

développement durable dans notre pays si nous pouvions compter sur la participation, l'appui et la compréhension de l'ensemble du pays. Voilà pourquoi nous continuons à consulter le peuple sur des questions d'importance nationale dans le cadre de forums ouverts, donnant ainsi à tous les Swazis la possibilité de présenter leurs vues pour qu'il en soit tenu compte.

La mise en oeuvre de nos objectifs de développement appelle une démarche à double voie, avec un programme de réforme économique et sociale à court terme et une stratégie de développement national aux fins de fournir un plan d'action portant sur les 25 prochaines années. Ces deux instruments sont le résultat des recommandations du peuple swazi lui-même et traduisent les aspirations de tous les Swazis.

De même, et là encore en réponse à la demande populaire, nous avons entamé une révision de notre Constitution. Sa Majesté a informé l'Assemblée générale, l'année dernière, de la création d'une Commission de révision constitutionnelle. Tout le pays s'est lancé dans cet exercice dont l'importance est cruciale et je suis heureux d'informer les Membres que des progrès sensibles ont été accomplis au cours des derniers mois. Le résultat final reflétera réellement la volonté du peuple lui-même, et nous sommes convaincus que nous aurons une Constitution qui servira les meilleurs intérêts de tous les Swazis pour nombre de générations à venir.

Nous avons été particulièrement reconnaissants à l'ONU pour l'appui qu'elle nous a apporté dans ces processus importants de consolidation de notre pays, et nous accordons une grande valeur à l'appui et aux encouragements constants que ne cessent de nous apporter nombre de nos amis et partenaires de la communauté internationale dans le cadre de nos efforts de développement.

À l'instar de presque tous les pays, nous estimons que le problème du chômage reste l'un de nos plus grands défis. Nous reconnaissons qu'avec la détérioration de la situation économique mondiale et l'élargissement du fossé séparant les pays développés des pays en développement, il devient de plus en plus difficile de créer des emplois. Pour remédier à cette situation, nous avons introduit des mesures d'incitation afin d'encourager les investissements intérieurs et attirer les investissements extérieurs, et nous avons mis en place une autorité de promotion des investissements qui doit jouer le rôle de catalyseur pour accélérer la croissance des investissements. Ces initiatives nationales ont pour but de créer des conditions de nature à favoriser l'accès de notre

peuple à des niveaux de vie décents et à maintenir la paix et la stabilité dont nous avons joui pendant toute notre histoire.

Nous avons constaté, avec regret, une augmentation préoccupante du nombre de conflits internes et d'agressions extérieures parmi de nombreux États Membres au cours des 12 derniers mois. En outre, on relève de nombreux cas dans lesquels les conflits internes ont débordé les frontières, créant ainsi un risque d'instabilité régionale. Le conflit dans la région du Kosovo en Yougoslavie et l'exacerbation des tensions à la frontière entre l'Iran et l'Afghanistan ne sont que deux exemples de situations particulièrement préoccupantes pour la communauté internationale.

Cette tendance inquiétante a conduit à détourner des ressources mondiales précieuses de leur objectif prioritaire qu'est le développement économique et social et a sapé les efforts entrepris collectivement pour parvenir à instaurer la paix et la stabilité dans le monde.

Trop de nos frères sont pris dans la spirale d'une violence qui semble sans fin; des millions d'entre eux sont forcés de s'exiler, venant ainsi gonfler les dernières statistiques du nombre des réfugiés. À cet égard, nous appelons la communauté internationale à continuer d'améliorer ses mécanismes de réponse de manière à pouvoir prendre rapidement des mesures appropriées et décisives afin de prévenir les conflits et de remédier aux maux qu'ils engendrent.

De même, l'impasse où se trouve le processus de paix au Moyen-Orient continue de rendre vains les efforts de ceux qui souhaitent restaurer une paix authentique et durable dans cette région tourmentée. Le Royaume du Swaziland rend hommage aux pays qui déploient des efforts considérables afin de remettre le processus sur la bonne voie, et nous continuons à demander aux parties concernées de respecter les termes de l'accord de paix d'Oslo, seule option qui s'offre pour rétablir le climat de confiance si nécessaire à la poursuite du processus.

Pendant ce temps, sur le continent africain, les conflits dans des régions telles que la corne de l'Afrique, la République démocratique du Congo, l'Angola, le Lesotho et la Guinée-Bissau, constituent de véritables défis au talent diplomatique des représentants de la communauté internationale, qui souhaitent apporter une paix durable à notre continent.

Nous, en Afrique australe, sommes particulièrement préoccupés par la résurgence de la guerre civile en République démocratique du Congo, par la reprise des hostilités en Angola et par les troubles survenus récemment au Lesotho.

Vous vous souviendrez des efforts déployés, entre autres, par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), en vue de trouver une solution aux situations inquiétantes qui sévissent en République démocratique du Congo et en Angola, situations qui entravent la coopération entre les États membres de la Communauté. Dans le cas de la République démocratique du Congo, le Royaume du Swaziland est d'avis que l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle dans le rétablissement de la paix afin d'appuyer les efforts que font la SADC et l'OUA.

Dans tous ces cas, nous prions pour qu'une solution soit trouvée afin de mettre un terme aux effusions de sang, d'établir un cessez-le-feu durable et de permettre l'ouverture de négociations entre les parties en conflit. Nous prions pour que des solutions durables soient rapidement trouvées à toutes les situations de conflit en Afrique et pour que tous nos frères africains soient enfin libérés des souffrances qu'un trop grand nombre d'entre eux endurent depuis si longtemps.

Le Royaume du Swaziland se félicite des progrès remarquables réalisés dans la recherche d'une solution durable en Irlande du Nord. Nous savons qu'il reste encore beaucoup de chemin à faire mais les succès réalisés sont remarquables si l'on tient compte du fait que ces troubles remontent à plusieurs siècles. Nous félicitons tous ceux qui ont participé à ce processus et nous rendons tout particulièrement hommage au peuple d'Irlande du Nord qui a choisi de prendre son destin en main en votant pour la paix. C'est là un excellent exemple de ce qui peut être réalisé lorsque toutes les parties à un conflit sont véritablement attachées à la paix.

Les récentes crises qu'a connues notre continent ont montré une fois de plus que l'Afrique doit être mieux préparée pour prévenir les conflits éventuels grâce au dialogue et à la négociation et qu'elle doit pouvoir disposer d'un groupe de responsables du maintien de la paix pouvant intervenir dès que nécessaire.

Le Royaume du Swaziland se félicite du rapport du Secrétaire général, présenté au Conseil de sécurité, sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

À cet égard, nous appuyons l'idée d'une approche intégrée pour régler les conflits sur notre continent de manière à renforcer la coopération entre l'Afrique et le reste du monde et à mieux utiliser les ressources dont nous disposons.

Le Royaume du Swaziland a déjà entrepris des efforts en vue de participer davantage aux opérations de règlement des conflits. À cet égard, nous nous félicitons du soutien que nous apportent le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique dans la préparation de notre force de défense devant participer à des opérations de maintien de la paix en Afrique et dans le reste du monde.

Au cours de l'année dernière, nous avons constaté avec inquiétude la prolifération des armes de destruction massive et l'augmentation de leur utilisation à des fins d'agression et d'intimidation. Le Royaume du Swaziland réitère la position du Mouvement des pays non alignés : il ne peut y avoir de justification morale à la détention, à la fabrication ou à l'utilisation de telles armes.

Nous nous associons à la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour inviter tous les pays à s'engager sur la voie d'un désarmement mondial et de l'édification d'un monde exempt d'armes et sûr pour les générations à venir. À cet égard, nous exhortons toutes les nations qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Les crises que nous avons mentionnées jusque-là sont dues aux traits de caractère les plus fâcheux de l'homme et étaient par conséquent inutiles et évitables. Il n'en va pas de même pour les nombreuses catastrophes qui ont durement frappé les pays de par le monde, quel que soit leur niveau de développement.

Le phénomène El Niño a provoqué une série de catastrophes naturelles, le dernier exemple en date étant les vastes inondations qui ont frappé les Amériques, l'Asie, l'Afrique et une partie de l'Europe. Dans le même temps, paradoxalement, nous, en Afrique australe, sommes toujours dans l'attente de savoir si les pluies de cette année seront suffisantes pour les récoltes.

La création, par l'Organisation des Nations Unies, du Bureau des affaires humanitaires n'aurait pu se faire à un moment plus opportun, et le Royaume du Swaziland lui apporte son plein appui. Nous espérons que sa mission inclura l'assistance aux États Membres dans la conception de mécanismes de secours d'urgence afin que nous soyons tous mieux préparés à l'avenir à appréhender les catastrophes de toute nature.

Le Secrétaire général a récemment lancé un avertissement face à la dégradation de la situation économique mondiale et à l'élargissement du fossé entre pays riches et pauvres. La crise asiatique a eu un effet dévastateur sur les

populations de cette région et, aujourd'hui, tout tend à indiquer que les économies du reste du monde seront également touchées. Nous pouvons avoir deux certitudes : le pire reste encore à venir et les pays en développement seront les plus durement frappés.

Dans le monde interdépendant qui est le nôtre, le Royaume du Swaziland reconnaît l'importance du concept de partenariat entre les pays. Nous reconnaissons que nul pays ne peut se permettre de demeurer isolé et que les pays les plus développés ont l'obligation — par nécessité économique — d'apporter leur soutien et leur aide au monde en développement.

Le principe sous-tendant tout partenariat devrait être, pensons-nous, celui du respect mutuel et de la compréhension des opinions, convictions et positions de chaque partenaire. Nous comptons collaborer avec nos partenaires, dans des domaines choisis par notre peuple en tant que priorités du développement, dans un climat de confiance et d'ouverture et libres de toute condition qui pourrait nuire à notre capacité d'améliorer notre situation.

Le processus de mondialisation est aujourd'hui bien avancé. Le Royaume du Swaziland estime qu'il faudra encore beaucoup de temps et de préparation avant que le monde en développement ne soit prêt à assumer les responsabilités supplémentaires qu'entraînera la mondialisation.

L'Organisation des Nations Unies fournit l'instance idéale pour des discussions sur ces questions; utilisons pleinement notre Organisation, dans un climat de véritable respect entre partenaires, afin que les positions de tous soient comprises et appréciées à leur juste valeur.

Alors que nous commémorons le cinquantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Royaume du Swaziland salue les efforts déployés par l'ONU en vue d'intégrer les questions relatives aux droits de l'homme à l'ensemble de ses politiques et programmes.

Le Royaume du Swaziland continue de prendre très au sérieux les obligations qui lui incombent vis-à-vis de son peuple en ce qui concerne les droits de l'homme. De plus, nous appuyons toutes les mesures prises pour améliorer le statut des femmes, des jeunes et des enfants. Ils ont un rôle essentiel à jouer dans le développement d'un pays dans tous les aspects de la vie. La révision constitutionnelle en cours encourage, entre autres choses, le débat sur les questions relatives aux droits de l'homme.

Il est regrettable de noter qu'au moment où nous célébrons le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il se trouve un pays de 21,8 millions d'habitants auquel est refusé le droit au statut de Membre de l'Organisation des Nations Unies. Je veux parler de la République de Chine à Taiwan.

Le Royaume du Swaziland continue de soulever cette question, convaincu que la Charte des Nations Unies prévoit la représentation de toutes les nations du monde. Qui plus est, bien que la République de Chine à Taiwan ait très clairement montré qu'elle est désireuse et capable de jouer un rôle prééminent et responsable dans les questions de développement mondial, elle n'en demeure pas moins exclue des activités de la seule organisation de développement véritablement mondiale.

Le principe de l'universalité, tel qu'il est consacré dans notre Charte fondatrice, stipule que tous les citoyens du monde ont le droit d'être entendus dans cette salle, mais il n'en demeure pas moins qu'au moment où je parle, le peuple de la République de Chine à Taiwan n'est pas représenté ici et ne peut donc mettre ni ses ressources ni son expertise à la disposition de la communauté internationale par l'intermédiaire de l'ONU.

La République de Chine à Taiwan est un pays épris de paix, dont le développement politique, économique et social a atteint un niveau élevé. Elle est connue pour son soutien aux activités de développement à travers le monde. Le Royaume du Swaziland pense que le moment est venu de restituer à la République de Chine à Taiwan le statut de membre de l'Organisation des Nations Unies qui lui revient de droit. Nous nous associons aux autres Membres qui proposent qu'il soit procédé à un réexamen de la question sur la base de l'évolution de la situation depuis que la décision a été prise, en 1971, d'expulser la République de Chine à Taiwan de notre Organisation.

Même si le problème de la toxicomanie et du trafic des drogues est un phénomène relativement nouveau parmi la population du Swaziland, il est en voie néanmoins de devenir rapidement une sérieuse menace pour le développement de notre pays, notamment parmi nos jeunes, qui semblent être la cible la plus facile.

Le Royaume du Swaziland s'est félicité de la tenue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème des drogues en juin de cette année en tant qu'initiative opportune et nécessaire. Nous attendons donc beaucoup des recommandations qui ont émergé de cette session extraordinaire, et nous nous engageons pleinement

à les mettre en oeuvre. Cela étant, reconnaissant la nature transfrontalière et internationale du trafic des drogues, nous collaborons étroitement avec nos voisins et nos partenaires régionaux pour échanger des idées et des ressources dans un effort commun pour prévenir la prolifération du commerce des drogues.

Le Royaume du Swaziland condamne le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous pensons que rien ne peut justifier l'acte de violence dont nous avons été récemment témoins à Nairobi (Kenya), à Dar es-Salaam (Tanzanie) et à Cape Town (Afrique du Sud). La mort de tant d'innocents ne saurait manifestement être de nature à lui faire honneur ou suscité un appui à ceux qui ont planifié et commis ces actes. Nous prions pour les victimes et leurs familles, ainsi que pour tous ceux dont la vie a été affectée par les maux du terrorisme. Nous soutenons toute démarche qui sera faite pour traduire les auteurs de ces actes en justice et pour prévenir la propagation de l'utilisation de tactiques terroristes.

À cet égard, le Royaume du Swaziland salue la création d'une Cour pénale internationale qui a émergé de la Conférence de Rome. Nous pensons qu'elle vient à point nommé et qu'elle est justifiée, et nous sommes d'avis qu'en raison de leur nature internationale, il est essentiel d'inclure le terrorisme et le trafic des drogues au nombre des crimes relevant de la compétence de la Cour. Nous sommes certains que l'Assemblée générale accordera une priorité urgente à la création d'une Commission préparatoire qui permettra à la Cour de devenir opérationnelle dans les plus brefs délais.

L'Organisation des Nations Unies demeure la seule instance mondiale où le monde peut avoir quelque espoir d'atteindre les objectifs auxquels nous aspirons tous. La paix et la stabilité au sein de tous les pays, la promotion du développement durable pour tous et l'espoir d'une prospérité future et d'une sécurité pour tous nos peuples : ce sont là les souhaits et les attentes de tous ceux que nous représentons ici.

Nos peuples comptent sur cette Organisation pour créer les conditions propres à satisfaire ces attentes. Nous ne pouvons pas les décevoir. Je puis donner l'assurance que le Royaume du Swaziland n'épargnera aucun effort pour appuyer le Secrétaire général et son personnel dans les tâches qu'ils mènent pour améliorer l'efficacité des opérations des Nations Unies. Nous sommes profondément reconnaissants aux Nations Unies pour l'aide qu'elle apporte aux initiatives entreprises dans notre pays.

Enfin, au nom de S. M. le Roi, S. M. l'Indlovukazi, la Reine Mère, le Gouvernement et l'ensemble de la nation swazie, j'ai l'honneur de saisir cette occasion pour réaffirmer l'attachement du Royaume aux idéaux et buts de la Charte des Nations Unies.

La Présidente par intérim (*interprétation du russe*) :
Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre du Swaziland de son intervention.

M. Barnabas Sibusiso Dlamini, Premier Ministre du Royaume du Swaziland, est escorté de la tribune.

La Présidente par intérim (*interprétation du russe*) :
Je donne maintenant la parole à S. E. M. Andrei Gabriel Plesu, Ministre des affaires étrangères de la Roumanie.

M. Plesu (Roumanie) : J'ai l'honneur et le très grand plaisir d'adresser mes félicitations les plus cordiales à M. Operti pour son élection à la fonction de Président de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, à sa cinquante-troisième session. Permettez-moi ensuite de m'associer à tous ceux qui ont exprimé des appréciations favorables à l'égard de l'activité de l'ancien président de l'Assemblée, M. Hennadiy Oudovenko, tout au long de la précédente session.

Étant donné que c'est pour la première fois que je m'adresse à vous de cette prestigieuse tribune, je tiens à exprimer au Secrétaire général, M. Kofi Annan, notre haute considération et tout notre appui pour son activité, surtout pour ses efforts visant à promouvoir la réforme et une nouvelle image de l'Organisation des Nations Unies.

La Roumanie considère que le rôle de l'ONU dans la vie internationale contemporaine reste essentiel vu que, devant les nouveaux types de défis qui visent la sécurité internationale, nous ne pouvons réagir de manière cohérente et efficace que par rapport à un système unique de valeurs, comme celui des principes de la Charte des Nations Unies, généralement acceptés et dont la validité reste incontestable.

Mon pays souhaite participer, d'une manière active, à la redéfinition du rôle de l'ONU et au processus de modernisation de son fonctionnement et offre son appui à la réforme de l'Organisation dans son ensemble.

Le rôle bénéfique de la diplomatie préventive à l'Organisation des Nations Unies, prouvé tout au long des dernières années, ainsi que les nouvelles approches sur les opérations d'assistance humanitaire, de maintien de la paix et de reconstruction postconflictuelle parlent de soi de

l'utilité des démarches collectives, coordonnées sur le plan international global. La Roumanie s'implique de manière active dans la promotion de ces concepts et orientations, et elle participe, selon ses possibilités, à des opérations de maintien et de consolidation de la paix. La participation des soldats roumains aux missions de paix de l'ONU en Bosnie, en Angola, au Koweït, en Somalie ou au Rwanda représente notre contribution à la mise en oeuvre de ces concepts.

La volonté politique de la Roumanie d'agir comme facteur de stabilité sur le plan international s'est également manifestée lors de la signature, hier, du Mémorandum d'accord avec l'ONU sur les arrangements relatifs aux forces en attente. De plus, cet événement vient s'ajouter à la récente adhésion de la Roumanie à la Brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies (BIRFA). L'expérience acquise dans le domaine du maintien de la paix a d'ailleurs démontré la nécessité des actions de tous les États Membres en faveur de la consolidation de la capacité de réaction rapide de l'ONU.

La Roumanie suit avec préoccupation les situations conflictuelles portées à l'attention du Conseil de sécurité et se prononce, une fois de plus à cette occasion, en faveur du dialogue entre les parties intéressées, dans le but d'arriver à des solutions négociées par ceux qui sont directement impliqués dans le conflit.

L'essentiel est de ne pas rater le moment propice du dialogue à même de conduire à la paix. Car il est toujours un temps privilégié pour la paix, tout comme, malheureusement, parfois, il est un temps qui peut mener au conflit. De notre point de vue, le Moyen-Orient, par exemple, se trouve à présent face à une unique opportunité de paix. Si les parties impliquées n'en profitent pas, on risque de prolonger la crise indéfiniment. Évitions, de toutes nos forces, le malheur du «trop tard». Nous avons été à un pas de réagir trop tard en Bosnie, en Irlande du Nord et il existe le risque d'un «trop tard» au Kosovo.

L'évolution de la crise au Kosovo reste extrêmement préoccupante. La Roumanie se prononce une fois de plus en faveur d'une solution pacifique du conflit. Nous nous associons aux efforts de la communauté internationale, y compris à ceux du Groupe de contact, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), de l'Union européenne, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et du Conseil de l'Europe. Il ne fait aucun doute que les pays de la région doivent être constamment consultés sur les mesures qui seront prises pour la solution du conflit.

Les Balkans et, dans un sens plus large, l'Europe du Sud-Est, se confrontent, entre autres, à un problème d'image. L'inventaire des disputes locales a plus d'audience que l'inventaire des réelles «success stories». Nous oublions qu'il s'agit d'un nombre de pays qui ont réussi à passer de la dictature et de l'économie centralisée à la démocratie et à l'économie de marché. C'est un processus difficile et courageusement assumé par ces pays. Il est vrai que c'est toujours à eux d'améliorer leur image politique, non pas de la falsifier, mais au contraire de la rendre plus exacte. On a besoin d'une certaine fierté régionale, d'une aspiration légitime de montrer au monde non seulement le spectre des conflits intrarégionaux, mais aussi un prometteur potentiel économique et culturel qui mérite tous les égards et tout encouragement.

La Roumanie attache une attention particulière à la situation qui n'a pas encore abouti à un règlement dans la région de l'Est de la République de Moldova. Nous considérons qu'il y a de sérieux motifs d'inquiétude dus au fait qu'on n'a pas enregistré de progrès concernant les deux problèmes majeurs de la région, à savoir : le retrait des troupes étrangères du territoire de la République de Moldova et la négociation du statut politique de la région de l'Est dans le cadre de la République de Moldova. Nous soutenons la nécessité de la reprise des négociations sur le statut de cette région et l'urgence de la mise en application de l'accord de 1994 sur le retrait de la XIVe armée russe du territoire de la République de Moldova.

À notre avis, le Conseil de sécurité de l'ONU continuera de jouer un rôle de première importance dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous appuyons le processus de réforme du Conseil, et nous sommes intéressés à poursuivre les débats sur la représentation équitable et la croissance du nombre des membres du Conseil en vue de trouver des solutions généralement acceptables. Nos démarches visent aussi à obtenir un siège supplémentaire de membre non permanent pour le Groupe des États d'Europe orientale.

Dans le contexte de la diversification des défis à l'adresse de la sécurité internationale et de la prépondérance des risques non militaires, le rôle de l'ONU dans les autres domaines — économique, social, juridique — devient de plus en plus important. La dimension économique et sociale de l'activité de l'ONU offre encore des opportunités pour gérer d'une manière cohérente et efficace le dialogue et la coopération sur des thèmes économiques et sociaux d'intérêt global.

M. Ba-Jammal (Yémen), Vice-Président, assume la présidence.

Le dialogue de haut niveau sur les répercussions économiques et sociales de la mondialisation, qui a récemment eu lieu à New York, attire de nouveau l'attention sur la nécessité d'une approche coordonnée des interdépendances économiques et des autres dimensions de la sécurité internationale. La réponse aux défis présents exige nécessairement la participation de tous les États, des institutions financières et commerciales internationales en vue d'aboutir à un nouvel équilibre financier global.

Dans un monde aux interdépendances croissantes, l'assistance fournie par le système de l'ONU est un bon exemple de coordination face aux différents problèmes auxquels on est confronté. La Roumanie développe une coopération efficace avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et avec d'autres fonds et programmes dans le nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le Gouvernement roumain entend bénéficier davantage de l'assistance de l'ONU dans des domaines prioritaires pour le soutien des réformes intérieures.

Cette année, le cinquantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme m'offre l'heureuse opportunité de faire référence à la dimension humaine de nos efforts. Il nous offre, à nous tous, la possibilité d'une réflexion plus large sur les interdépendances qui existent encore entre les droits de l'homme et les problèmes de la paix, du développement et de la démocratie.

La Roumanie soutient le rôle de l'ONU dans l'affirmation de l'universalité des droits de l'homme et dans la consolidation du système international de protection de ceux-ci, dans le cadre d'un processus de collaboration avec les gouvernements et la société civile.

Nous aimerions également contribuer à une implication plus active et plus efficace de l'ONU dans la lutte contre le terrorisme, le crime organisé et le trafic illicite de drogues. En ce sens, on doit prendre en considération le fait que les menaces de nouveau type sont globales. C'est la raison pour laquelle celles-ci exigent une approche globale, pour que l'humanité puisse faire face d'une manière responsable. Nous ne pouvons pas nous permettre le luxe de remplacer l'action efficace par le débat interminable, ni la compassion par le jugement méprisant.

Nous devons condamner le terrorisme sans parler de peuples ou pays terroristes. Nous devons condamner le

fanatisme sans prétendre qu'il y aurait des religions ou des confessions fanatiques. Nous devons stimuler la concertation et non pas la confrontation, la solidarité et non pas la ségrégation. Nous devons oeuvrer pour l'unité de l'Europe sans instituer des degrés différents «d'européanisme», à même de constituer des divisions arbitraires, qui séparent et excluent au lieu de réunir. Nous devons encourager l'esprit de coopération et d'entraide et non pas la tendance de porter jugement à l'égard des autres. On ne doit pas juger les États pour les actes indignes de certains de leurs citoyens, les peuples pour les accidents historiques qui leur ont été imposés par des dirigeants abusifs ou des idéologies barbares. Méfions-nous aussi de condamner ceux qui ne sont pas d'accord avec nous. Redoutons d'utiliser le nom de la démocratie pour encourager la confusion entre les domaines public et privé, entre les valeurs de parade et celles authentiques, entre l'honnêteté et la démagogie. Et essayons aussi de ne rien ajouter au désordre du monde par la relativisation ostentatoire des traditions et des valeurs acquises.

C'est dans ce contexte que la Roumanie affirme — une fois de plus — son attachement aux concepts de multiculturalisme et de tolérance sous toutes leurs formes. Qu'il me soit permis de mentionner que, tout récemment, a eu lieu à Bucarest une conférence internationale organisée par la communauté de Sant'Egidio, ayant comme sujet «Peuples et religions». Des représentants de toutes les grandes religions et confessions du monde ont participé à cette réunion dont le succès témoigne de la vocation particulière de la Roumanie, mentionné par le pape Jean Paul II dans son message :

«la vocation d'être l'interface entre l'Orient et l'Occident, offrant une véritable synthèse des cultures et traditions».

Beaucoup de pays du monde vivent à présent l'expérience compliquée et unique d'une reconquête de la démocratie. C'est pourquoi on réfléchit beaucoup sur la bonne gouvernance, la consolidation des institutions démocratiques et l'extension de la participation de la société civile à l'exercice de la démocratie.

Dans ce contexte, en tant que Président en exercice de la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, il me revient l'honneur de porter à votre connaissance que, ces derniers jours, a eu lieu au Siège de l'ONU la réunion ministérielle des pays participant à cette conférence. À cette occasion, on a examiné des actions visant à appliquer les recommandations du document adopté l'année passée à Bucarest. À ce sujet, nous avons l'intention de présenter à l'Assemblée un projet de résolu-

tion, en vue d'assurer le suivi de ce processus jusqu'à la prochaine conférence.

La Roumanie apprécie hautement le cadre offert par l'ONU, étant donné qu'il permet la participation la plus large de tous les pays dans tous les domaines et qu'il oblige à identifier les intérêts communs au-delà de l'orgueil national.

En ce sens, permettez-moi de présenter quelques aspects concernant la Roumanie, pays engagé dans un ample et difficile processus de réforme économique. Pour nous, le maintien d'un contexte international stable, prévisible, stimulateur pour les affaires et les investissements est d'une importance capitale pour l'accomplissement du programme de réforme économique.

L'option politique fondamentale de la Roumanie, à savoir la réintégration européenne et l'adhésion à l'OTAN, est bien connue. Ces objectifs politiques restent toujours les mêmes. Même si le rythme dans lequel on réalise ces objectifs est différent d'un pays à l'autre, pour nous il n'y a pas d'alternative. À présent, dans l'effort de remplacer un système par un autre, nous sommes confrontés à toutes les difficultés de la transition : niveau de vie réduit, confusion des valeurs, changement radical des mentalités sur un fond d'inertie sociale et administrative. Tout est priorité. Tout est obligatoire. Tout est urgent. Voilà pourquoi je considère que nous avons besoin de l'appui et des encouragements de la communauté internationale en faveur de la démocratisation et du développement.

En ce qui concerne la coopération sous-régionale, notre expérience prouve que les situations de crise sont, en général, analysées surtout du point de vue politique, militaire et parfois humanitaire, mais, beaucoup moins ou pas du tout, du point de vue économique ou de la perspective de la société civile. Certes, il y a des projets sous-régionaux qui vont dans la bonne direction, comme par exemple la Coopération économique de la mer Noire et ceux relatifs aux voies de transport de la mer Caspienne vers l'Europe occidentale, l'ancienne route de la soie. Mais il faut reconnaître que l'Europe du Sud-Est manque de grands projets intégrateurs économiques, assistés par les institutions internationales de poids.

En l'absence de pareils projets de coopération économique, notre politique est plutôt réactive. Il faut aussi admettre que dans une situation de crise, nous agissons encore sur les effets et non pas sur les causes, en vue de limiter les dégâts produits et de prévenir l'extension de la

crise, mais nous n'agissons pas pour la prévention du conflit proprement dit.

À notre avis, nous devrions mieux utiliser le cadre offert par le système de l'ONU pour élaborer des stratégies politiques de développement, surtout économique. De pareilles évolutions, conduisant à la solidarité, d'une part, et à la diversification des problèmes auxquels nous sommes confrontés, d'autre part, sont également enregistrées dans d'autres régions du monde, pas seulement dans l'espace euro-atlantique. Nous les suivons également avec beaucoup d'attention et nous prenons bonne note des résultats obtenus dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain, du Marché commun austral, de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et d'autres.

Dans ce contexte je dois mentionner que la Roumanie a établi parmi ses priorités l'objectif d'approfondir et de diversifier ses rapports politiques et économiques avec des pays d'autres régions, en tenant compte des développements complexes et dynamiques dans un monde toujours plus interdépendant et en plein processus de mondialisation.

Permettez-moi, avant de conclure, de vous assurer de l'entière disponibilité de la délégation roumaine à contribuer effectivement aux activités de l'ONU dans différents domaines, dans le but de finaliser avec succès l'actuelle session. Nous croyons dans la capacité de l'ONU de gérer ces problèmes complexes auxquels la société internationale est confrontée à l'aube du troisième millénaire.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :

Je donne maintenant la parole au Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'État du Koweït, S. E. cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah.

M. Al-Sabah (Koweït) (*interprétation de l'arabe*) :

Au nom de l'État du Koweït, j'ai le grand plaisir de féliciter sincèrement M. Opertti et de féliciter son pays ami pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session. Nous sommes persuadés que sa vaste connaissance des affaires internationales et sa perspicacité seront extrêmement utiles pour guider avec succès les délibérations de l'Assemblée. Je puis l'assurer que notre délégation est prête et déterminée à coopérer avec lui de manière constructive et méthodique afin d'atteindre tous les objectifs de cette session.

Je voudrais également adresser mes félicitations à son prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, pour la manière remarquable avec laquelle il a dirigé les travaux de la précédente session.

Je souhaite en outre saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, des efforts inlassables qu'il déploie pour réformer, restructurer, rationaliser et revitaliser l'ONU dans plusieurs domaines afin de la rendre mieux à même de répondre aux exigences et aux défis du XXI^e siècle. Nous nous félicitons à cet égard de la déclaration prononcée par le Secrétaire général avant l'ouverture du débat général lorsqu'il a présenté son rapport sur l'activité de l'Organisation. Nous constatons avec satisfaction que certaines propositions de réforme importantes proposées par le Secrétaire général ont déjà été mises en oeuvre.

Nous espérons que le processus de réforme se poursuivra grâce à l'appui sans réserve que lui apporteront tous les États Membres. La réforme de l'Organisation et sa capacité accrue d'atteindre ses objectifs et d'exécuter ses priorités dépendent dans une large mesure de la volonté politique des États Membres et de la façon dont ils honoreront les obligations qui leur incombent en vertu de la Charte et des résolutions adoptées par les différents organes de l'ONU. On ne peut attendre de l'ONU qu'elle obtienne plus de résultats si nous lui offrons moins.

Au demeurant, le Koweït estime que la réussite de la réforme dépend essentiellement des ressources mises à sa disposition pour les différentes activités prescrites. Ce financement est subordonné au paiement par tous les États Membres de leurs contributions dues à la fois au titre du budget ordinaire et au titre des opérations de maintien de la paix. À cet égard, je suis heureux de vous signaler que l'État du Koweït continue d'honorer ses obligations financières intégralement et ponctuellement. Nous formulons le fervent espoir que tous les États Membres de notre Organisation honoreront cette obligation.

La réforme et la restructuration des organes de l'ONU sont devenues une nécessité concrète qui s'impose dans l'intérêt commun de tous les États Membres. Il est certain que les circonstances qui ont donné le jour à l'Organisation, il y a plus de 50 ans, ont changé et que des événements nouveaux importants, qu'on ne peut ignorer, se sont produits aux niveaux international et régional. Le Koweït est donc favorable à une restructuration du Conseil de sécurité de telle sorte que sa composition et le nombre de ses membres traduisent les réalités politiques et économiques actuelles. Les changements apportés devraient également permettre d'accroître l'efficacité du Conseil dans l'exercice de sa responsabilité principale, énoncée dans la Charte, du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il est désormais devenu évident, après cinq années de débats au sein du Groupe de travail sur l'augmentation du

nombre des membres du Conseil de sécurité et la réforme de ses méthodes de travail, qu'il n'est pas aisé de parvenir à un consensus sur une augmentation optimale du nombre des membres. De profondes différences demeurent entre les États Membres. Néanmoins, nous gardons l'espoir qu'un accord est encore possible. Dans ce contexte, nous voudrions souligner la nécessité d'améliorer les méthodes et les procédures de travail du Conseil afin d'accroître la transparence et de permettre une plus large participation au processus de prise de décisions. Le document global que le Mouvement des pays non alignés a présenté au Groupe de travail le 11 mars 1997 constitue une base utile pour élaborer un accord sur les procédures qui doivent être adoptées et incorporées au règlement interne du Conseil.

À la veille du XXI^e siècle, le monde contemporain assiste à l'apparition d'une multitude de problèmes et de questions nouvelles dont les incidences dépassent les frontières nationales et géographiques et comportent des dangers qui sont susceptibles de menacer la sécurité nationale et internationale. À moins d'y remédier, les risques que nous courons pourraient porter atteinte aux acquis obtenus jusqu'à présent dans les domaines de l'environnement et du développement économique et social. Je parle, notamment, du terrorisme, de la course aux armements, des stupéfiants, de la dégradation de l'environnement, de la pauvreté, des violations des droits de l'homme, des massacres et du génocide.

Dans ce contexte, le Koweït tient à réaffirmer sa dénonciation catégorique et son refus de toutes les formes de violence et de terrorisme, indépendamment de leur cause. Nous appuyons tous les efforts collectifs qui sont entrepris au niveau international pour combattre ce phénomène, notamment ceux qui visent à poursuivre et à traduire en justice les auteurs de ces crimes. Le Koweït condamne les actes terroristes perpétrés contre les ambassades des États-Unis à Nairobi et Dar es-Salaam en août dernier et je voudrais, au nom de mon pays, transmettre mes sincères condoléances et ma sympathie aux familles des victimes de ces incidents tragiques.

Dans le domaine du désarmement, nous nous félicitons des progrès réalisés jusqu'à présent en ce qui concerne la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Lorsqu'au Koweït, nous parlons des mines terrestres, nous avons à l'esprit l'amère souvenir des conséquences

délétères des millions de mines enfouies dans tout le Koweït par les forces d'invasion irakiennes. Ces mines ont coûté la vie à des centaines d'enfants, de femmes et de vieillards innocents. Il a fallu les efforts acharnés de plusieurs pays, pour enlever ces mines. Le Koweït a dû consentir des efforts énormes et dépenser des sommes importantes pour les opérations de déminage.

Nous appelons la communauté internationale à ne pas renoncer aux efforts qu'elle fait pour éliminer les mines antipersonnelles. Le Koweït encourage également l'évolution que l'on note qui tend à freiner la course aux armements, effectuer des contrôles et élaborer des lois contribuant à réduire les tensions dans toutes les régions instables ou en proie à un conflit, notamment au Moyen-Orient, en Asie du Sud et dans le sous-continent indien.

Dans les mesures internationales tendant à lutter contre les crimes de génocide et les massacres commis au cours des conflits et des guerres l'adoption récente du Statut de la Cour pénale internationale à Rome, en juillet dernier, est un jalon particulièrement important. Nous espérons que la Cour se montrera à la hauteur des aspirations légitimes de la communauté internationale lorsqu'elle jugera les responsables de crimes de guerres ou de crimes contre l'humanité, et qu'elle jouera un rôle efficace pour prévenir toute grave violation du droit international humanitaire.

À l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Koweït appelle à intensifier les efforts internationaux qui visent à consolider le respect et la protection des droits de l'homme qui sont consacrés par la Charte de Nations Unies et la Déclaration universelle. Nous maintenons qu'il incombe à tous les États, indépendamment de leur système politique, économique ou culturel, de protéger et promouvoir ces droits en vue notamment de garantir la dignité de la personne et ses droits à la liberté d'expression et de croyance.

Dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants, nous pensons qu'il faudrait appuyer davantage les efforts que déploient l'ONU et d'autres institutions internationales compétentes pour combattre ce phénomène pernicieux et réduire la vente, le commerce et l'abus des drogues. À cet égard, nous nous félicitons de la déclaration politique adoptée à l'issue de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui s'est tenue en juin dernier. Nous espérons que les mesures dont nous avons convenu se traduiront par des mesures pratiques afin de freiner la progression de ce phénomène qui constitue une grave menace pour la santé humaine, pour la dignité et les aspira-

tions de millions de personnes et de leurs familles, mais aussi pour la stabilité et l'indépendance des États.

L'État du Koweït a l'honneur d'assumer la présidence de la présente session du Conseil de coopération du Golfe, qui a été fondé en 1981. Depuis sa création, le Conseil de coopération s'est résolument employé à satisfaire aux espoirs et aspirations de ses peuples qui partagent une conception commune de leur propre destin et de leur propre avenir. Les dirigeants des États membres du Conseil tiennent tous les ans des sommets pour examiner et passer en revue tout un éventail de questions et de problèmes qui concernent la famille des États de la communauté du Golfe et qui ont un impact sur la sécurité et la stabilité dans la région.

Une importante question à l'ordre du jour des conférences au sommet à ce sujet est celle du respect par l'Iraq de ses obligations définies par les résolutions du Conseil de sécurité relatives à son invasion de l'État du Koweït. Les dirigeants du Conseil de coopération du Golfe ont donc accordé beaucoup d'importance à cette question lors de leur dernier sommet, tenu en décembre 1997 au Koweït. La déclaration finale publiée par le sommet tient compte des perspectives des pays du Golfe concernant les modalités futures de l'instauration de la paix et de la stabilité dans la région. Elle souligne les conditions auxquelles l'Iraq doit satisfaire pour qu'il puisse reprendre la place qui lui revient dans les rangs de la communauté internationale. Je me permets de citer le passage suivant tiré de la déclaration publiée à l'issue du sommet du Conseil de coopération du Golfe :

«Le Conseil suprême réaffirme la nécessité pour le Gouvernement irakien de mettre en oeuvre toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sans exception, notamment celles qui ont trait à l'élimination des armes de destruction massive qui demeurent en possession de l'Iraq, à la libération des prisonniers koweïtiens ou originaires de pays tiers et au retour de tous les biens koweïtiens, et de respecter la résolution 949 (1994) du Conseil de sécurité en s'abstenant de tout acte d'agression ou de provocation contre les États voisins. Il souligne également que l'invasion et l'occupation de l'État du Koweït par l'Iraq ont violé des traités interarabes et internationaux. L'Iraq doit donc reconnaître formellement que, en occupant l'État du Koweït, il a violé la Charte de la Ligue des États arabes, le Pacte de défense commune de la Ligue arabe et la Charte des Nations Unies. Le Conseil suprême invite l'Iraq à prendre les mesures nécessaires pour faire la preuve, en paroles et en actes, de ses

bonnes intentions à l'égard de l'État du Koweït et d'autres États de la région, dans le but d'épargner à la région les horreurs d'un nouveau désastre analogue et d'assurer la sécurité et la stabilité de tous les États de la région. Il réaffirme son appui à la Commission spéciale des Nations Unies chargée de l'élimination des armes de destruction massive de l'Iraq et à son Président exécutif, dans l'intention de lui permettre de s'acquitter de son mandat, et il invite le Gouvernement iraquien à coopérer sincèrement avec la Commission spéciale sans lui imposer de restrictions ou de conditions. Il souligne la nécessité pour l'Iraq d'appliquer toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité afin d'atténuer les sanctions imposées et d'alléger les souffrances du peuple iraquien, auxquelles sont sensibles les États membres du Conseil suprême. C'est dans l'espoir de les alléger que le Conseil suprême se félicite de la formule "pétrole contre nourriture", qui permet de distribuer vivres et médicaments au peuple iraquien frère. Il réaffirme sa ferme position à savoir que l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq doivent être préservées.»

Outre cette position tout à fait transparente des pays membres du Conseil de coopération du Golfe, le Mouvement des pays non alignés, lors de son récent sommet tenu en Afrique du Sud, a souligné la nécessité pour l'Iraq d'achever la mise en oeuvre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le même appel avait été lancé par les dirigeants des pays musulmans lors de leur réunion au sommet tenue en décembre dernier à Téhéran.

En dépit de ces exigences légitimes et de ces appels sincères demandant à l'Iraq de réserver un accueil favorable aux résolutions de la légitimité internationale et de les appliquer, l'Iraq persiste à faire fi de ces appels et des résolutions du Conseil de sécurité. Il prétend avoir donné suite à ce qui lui a été demandé. Comment concilier cette prétention avec le fait que, à ce jour, nous n'avons entendu de l'Iraq aucune déclaration ni constaté de sa part aucune initiative montrant qu'il regrette ce qu'il a fait? En fait, les démarches de l'Iraq relatives aux résolutions et aux exigences de la légitimité internationale se caractérisent principalement par une sélectivité commode. La plus récente crise offre peut-être un bon exemple de la procrastination du Gouvernement iraquien et de son mépris des résolutions du Conseil de sécurité et du Mémoire d'accord qu'il a signé conjointement avec le Secrétaire général de l'ONU. Les crises de ce type, périodiquement déclenchées par le Gouvernement iraquien pour tenter de désavouer et contourner ses obligations juridiques, ont toutes échoué en raison de la ferme cohérence et de l'unité de position des

membres du Conseil de sécurité, qui insiste sur le plein respect par l'Iraq des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il est certain que toutes ces crises contribuent malheureusement au maintien des sanctions, dont le Gouvernement iraquien est le seul responsable.

Par conséquent, nous appelons la communauté internationale à maintenir la pression qu'elle exerce sur l'Iraq afin de l'obliger à respecter toutes les résolutions pertinentes de la légitimité internationale, à libérer tous les prisonniers koweïtiens et les autres détenus et rendre des comptes au sujet des personnes portées disparues. Il s'agit d'un problème humanitaire de longue date. Le fait qu'il ne soit pas encore réglé est une source constante de souffrances pour les familles affligées et le peuple koweïtien, qui continuent d'espérer leur retour parmi les leurs. Nous espérons que cette question sera réglée une fois pour toutes conformément aux traditions de l'islam et aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Les événements survenus au cours des deux dernières décennies dans la région du golfe Arabique ont montré qu'il était nécessaire d'édifier un système régional sur la base du respect total et mutuel des principes de souveraineté de tous les États, de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui, de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, du droit de chaque État de choisir son propre système politique, économique et social, de souveraineté de chaque État sur ses ressources naturelles et du recours en priorité aux négociations pacifiques pour régler les litiges qui peuvent survenir entre les États.

Cela dit et compte tenu du fait que le Koweït est convaincu des droits inaliénables de l'État frère des Émirats arabes unis sur les îles de Grande-Tumb, Petite-Tumb et Abou Moussa, nous tenons à réaffirmer notre attachement et notre appui à la déclaration finale publiée à l'issue du sommet des États Membres du Conseil de coopération du Golfe, tenu en décembre dernier au Koweït.

Le Koweït suit avec beaucoup d'intérêt et de préoccupation les risques inhérents à l'impasse actuelle où se trouve le processus de paix au Moyen-Orient, qui menace de s'effondrer et d'échouer totalement en raison des politiques intransigeantes du présent Gouvernement israélien, qui persiste à rejeter la mise en oeuvre d'accords conclus avec l'Autorité nationale palestinienne ainsi que le cadre et les principes de fonctionnement de tout le processus de paix, principalement les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et le principe de l'échange de territoires contre la paix. La politique provocatrice suivie par le Gouvernement israélien non seulement sape le processus de

paix, mais elle suscite aussi un sentiment général de désespoir et de frustration. Elle détruit également tous les efforts déployés pour instaurer une confiance mutuelle entre les parties concernées. Elle est source d'affrontement, de tension, de violence et d'instabilité dans toute la région.

Nous exigeons donc du Gouvernement israélien qu'il mette fin à sa politique illégale d'implantation de colonies de peuplement, de confiscation de terres et de destruction de maisons. Israël doit aussi cesser de prendre des mesures unilatérales et de pratiquer la politique du fait accompli à l'intérieur des territoires occupés. Israël devrait plutôt appliquer les résolutions de l'ONU et honorer les engagements et accords signés avec l'Autorité palestinienne dans le cadre du processus de paix, afin d'assurer l'exercice des droits politiques légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant sur son territoire national, dont Jérusalem serait la capitale.

Nous soulignons ici la nécessité d'annuler les mesures prises sans relâche par Israël pour modifier les caractéristiques géographiques de la ville de Jérusalem et en modifier le statut juridique. Nous condamnons la décision qu'a prise en juin dernier le Gouvernement israélien d'étendre les limites municipales de la Ville sainte. Nous demandons à l'ONU et à la communauté internationale de respecter leurs obligations juridiques et politiques et d'obliger Israël à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale relatives à Jérusalem ainsi qu'à préserver le caractère arabe, musulman et religieux de la ville.

Dans la même optique, nous renouvelons notre appel aux deux coparrains du processus de paix, notamment les États-Unis, leur demandant de redoubler d'efforts en vue de sauvegarder le processus de paix et d'exercer des pressions sur Israël afin qu'il reprenne les négociations relatives au volet syrien-israélien là où elles ont été interrompues. Le but visé est de parvenir au retrait total du Golan syrien arabe occupé par Israël ainsi qu'à son retrait complet et inconditionnel du Sud-Liban et de la Bekaa occidentale, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

En fait, une paix durable, juste et globale basée sur les résolutions des Nations Unies et le principe «terre contre paix», constitue la seule option pour répondre aux aspirations des peuples de la région à une nouvelle ère de coexistence pacifique et de développement socioéconomique accéléré.

Nous nous inquiétons de la tragique situation qui sévit en Somalie et en Afghanistan à la suite de conflits civils et ethniques et qui entraîne des souffrances pour leurs peuples. En raison de ses liens historiques avec ces deux pays, le Koweït réitère son appel à l'ensemble des parties et factions en conflit pour qu'elles mettent fin à cette violence et cette effusion de sang insensée. Nous leur demandons de répondre sans délai aux appels et arrangements régionaux et internationaux incitant au dialogue et à la négociation afin de résoudre leurs différends et parvenir à une réconciliation nationale. Ceci leur permettrait de consacrer leurs ressources aux objectifs du développement et à la reconstruction de tout ce que ces conflits ont détruit.

En condamnant le meurtre des diplomates iraniens en Afghanistan, le Koweït souhaite présenter ses sincères condoléances au peuple et au Gouvernement de la République islamique d'Iran et aux familles des victimes de ce tragique incident.

Nous demandons à la République islamique d'Iran et à l'Afghanistan de faire preuve de calme et de retenue et de régler leurs différends par le dialogue et la négociation et non par la confrontation. Tout en appréciant à sa juste valeur la capacité du Gouvernement iranien à gérer cette crise en épargnant aux deux peuples musulmans les conséquences sérieuses et imprévisibles d'une guerre, le Koweït appuie les efforts entrepris par le Conseil de sécurité pour réaliser la paix dans la région.

Au plan international, tout en saluant les efforts faits au plan international pour veiller à l'application sans réserve et scrupuleuse des accords de Dayton en vue de rétablir paix et stabilité en Bosnie-Herzégovine, nous déplorons les pratiques agressives des forces serbes, notamment le déracinement systématique et le «nettoyage ethnique» de la population musulmane dans la province du Kosovo. Nous exhortons la communauté internationale à maintenir ses efforts pour mettre fin à ces pratiques inhumaines en vue d'assurer le droit de la population originaire de cette province à la dignité et à la liberté.

En Afrique, nous notons avec un profond regret la poursuite de conflits et de guerres civiles dans nombre d'États. Ces hostilités menacent la sécurité et la stabilité de nombreux États africains et épuisent l'énergie et les ressources dont ils ont tant besoin. Le Koweït appuie les efforts que fait la communauté internationale pour instaurer la paix et la sécurité et aider les peuples et États africains à réaliser leurs aspirations au développement économique et à surmonter les problèmes qui les touchent dans divers domaines. Nous saluons également le rôle que joue le

Conseil de sécurité dans l'examen périodique de la situation en Afrique. En outre, nous rendons hommage au Président Nelson Mandela pour le rôle qu'il assume en tant que Président du Mouvement des pays non alignés.

Le monde vit une situation économique marquée par de graves turbulences et changements qui ont affecté et aggravé la situation socioéconomique dans de nombreux pays, notamment dans les pays en développement. La menace principale à l'économie mondiale ne vient plus de l'inflation mais de la récession, de la stagnation et du chômage. Nous appelons donc à une action internationale concertée pour surmonter ces difficultés dont les effets adverses se font sentir dans le monde entier. Des plans et programmes nationaux susceptibles de régler les causes sous-jacentes de ces situations volatiles devraient être mis au point et les institutions monétaires internationales devraient apporter une aide économique aux pays touchés en vue de modifier leur système économique et rétablir leur dynamisme.

À cet effet, le Koweït a continué de fournir une aide économique en finançant divers projets de développement dans les pays en développement par le biais du Fonds koweïtien pour le développement en dépit des effets négatifs qu'a eu cette année sur notre économie la chute exceptionnelle des prix du pétrole.

Le respect des nobles buts et principes de la Charte des Nations Unies ainsi que de ses dispositions et l'effort commun de promotion et de renforcement des capacités de l'Organisation sont décisifs pour aider l'ONU à répondre aux défis du siècle prochain. Cela nous aidera également dans l'instauration d'un nouvel ordre mondial marqué par le dialogue, la coopération et l'absence de conflit et d'hostilités. Il s'ensuivra une participation active de tous dans le renforcement des fondements de la paix et de la stabilité, dans la consolidation des efforts d'enrichissement de la civilisation humaine ainsi que dans la réalisation des aspirations de l'humanité à la paix, la sécurité, la liberté et la justice.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : L'orateur suivant est S. E. M. Rinchinnyamyn Amarjargal, Ministre des affaires étrangères de la Mongolie.

M. Amarjargal (Mongolie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais, à l'instar des orateurs qui m'ont précédé, féliciter M. Opertti et les autres membres du Bureau de leur élection bien méritée. Nous leur

souhaitons plein succès dans la réalisation de leur mission. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer l'appréciation de ma délégation à M. Hennadiy Oudovenko, de l'Ukraine, pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session.

L'une des questions urgentes auxquelles l'humanité est confrontée aujourd'hui est la mondialisation et l'interdépendance croissante des États et les effets qu'elles ont sur les relations internationales. Ces processus objectifs détermineront, dans une large mesure, la nature des relations internationales au début du prochain millénaire. Ils ouvrent d'immenses opportunités mais recèlent également de sérieux défis. À ce jour, l'avenir ne semble pas très prometteur pour certains, notamment pour les pays les moins développés, les plus faibles et vulnérables d'entre eux, vu que ces phénomènes pourraient conduire à l'aggravation de l'écart entre les riches et les pauvres et entre les pays et à l'intérieur des pays. L'interdépendance croissante des États et ses effets est illustrée par la crise financière asiatique qui a eu des retombées sur d'autres régions du monde et qui a affecté fâcheusement l'économie mondiale. La crise entraîne également des coûts socioéconomiques très élevés et suscite de sérieuses préoccupations à l'égard du fonctionnement des marchés financiers.

La crise financière actuelle appelle la communauté internationale à créer un système d'alerte rapide face à des crises. Ces questions nous concernent tous et sont à l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée générale. Nous estimons que la réunion de haut niveau de la semaine dernière fournira une base à un débat sérieux, constructif et fructueux et à la prise de décisions dans ce domaine.

Après s'être tenue virtuellement isolée du développement mondial pendant des décennies, la Mongolie s'est employée activement à s'intégrer au sein de l'économie mondiale, en se fondant sur ses avantages comparatifs. En dépit de mesures concrètes prises au cours des dernières années telles que l'ouverture de son économie au monde extérieur, son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les conséquences négatives de la mondialisation ressenties surtout par les faibles et les vulnérables, y compris les pays en développement enclavés, risquent de la marginaliser au plan économique voire politique. C'est pourquoi nous estimons que la communauté internationale, dans sa quête de réponses adéquates à la mondialisation, devrait tenir compte des problèmes qui se posent à ces États vulnérables et en voie de transition et prendre des mesures pour faciliter leur adaptation à un monde en mutation.

La communauté internationale devrait, selon nous, accorder une attention croissante à la situation des pays en développement sans littoral. Ils sont handicapés par leur situation géographique et leur éloignement des marchés mondiaux. Comme les experts l'ont indiqué, leur croissance annuelle s'en trouve réduite de 1 à 3 % au moins. Il n'est pas étonnant que sur les 30 pays en développement sans littoral, 16 soient au nombre des pays les moins développés dont le produit intérieur brut par habitant est inférieur à 400 dollars. La marginalisation croissante de ces pays est évidente : les 300 millions de personnes qui y vivent participent à hauteur de 0,5 % du commerce mondial, et cette tendance à la baisse se poursuit.

Comme d'autres pays en développement sans littoral, la Mongolie prend des mesures pour surmonter les difficultés inhérentes à cette situation en coopérant étroitement avec les pays de transit voisins. À cet égard, la Mongolie attend avec intérêt la conclusion d'un accord sous-régional avec la Russie et la Chine qui permettra de faciliter le transport en transit de ces trois pays et de la sous-région en général.

Compte tenu de l'état de l'économie mondiale et du rôle que l'Organisation des Nations Unies pourrait y jouer, la Mongolie appuie les efforts déployés pour accroître le rôle de l'ONU dans le développement économique et social — des États faibles et vulnérables, notamment — et dans la création d'un mécanisme efficace de coopération internationale pour le développement. Elle préconise de même l'organisation de conférences internationales sur le financement du développement et sur le partenariat pour le développement.

La Mongolie estime que la notion de «développement» ne devrait pas se limiter à la seule croissance économique. Nous sommes entièrement d'accord, à cet égard, avec la notion plus large que l'on trouve dans les rapports sur le développement humain.

Le développement économique, comme les autres activités humaines, est directement corrélé à l'état de l'environnement mondial, voire à l'avenir de l'humanité. Dans de nombreux pays, particulièrement les pays vulnérables sur le plan de l'environnement, la question de la protection de l'environnement est en rapport direct avec leur sécurité et en définitive leur survie. Les changements du climat mondial, ses caprices que nous voyons et que nous ressentons, nous portent à croire qu'il nous faut accorder plus d'attention et d'efforts à ce danger toujours croissant et latent, dont les effets sont incalculables. Nous pensons donc que la première Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles devrait être suivie d'une seconde

décennie davantage axée sur la réalisation des objectifs proposés ainsi que sur le renforcement des mécanismes existants et la création, lorsque nécessaire, de nouveaux mécanismes internationaux.

La Mongolie, fidèle à sa tradition séculaire de vivre en harmonie avec la nature et l'environnement, a déclaré 15 % de son territoire — soit une zone plus vaste que l'Europe centrale — réserve naturelle protégée. Dans un avenir proche, cette zone représentera un tiers de son vaste territoire.

La stabilité politique est essentielle au développement économique et à une coopération fructueuse. La fin de la guerre froide a représenté une étape importante dans les relations internationales, étape qui a suscité l'espoir d'une nouvelle consolidation de la paix et d'un nouveau développement de la coopération entre nations. Toutefois, les années qui ont suivi la fin de la guerre froide ont démontré de façon saisissante que la paix et la stabilité requièrent des efforts constants de la part des États qui souhaitent approfondir la confiance mutuelle et régler les différends par des voies politiques. Certaines zones de tension politique ont été éliminées et des problèmes ont été résolus, mais de nouveaux problèmes surgissent constamment. Comme l'illustre le débat général, la situation au Moyen-Orient, dans les Balkans et en Afrique australe est source de préoccupation pour toute la communauté internationale. La Mongolie préconise un règlement de ces problèmes fondé sur la négociation, dans un esprit de coopération, sans recours à la menace ou à l'emploi de la force. Nous réaffirmons, à cet égard, qu'il faudrait transformer la péninsule coréenne en zone de paix, de stabilité et de prospérité dans l'intérêt tant du peuple coréen que de la paix et de la sécurité en Asie du Nord-Est.

Dans une autre partie du continent asiatique, l'Asie du Sud, la communauté internationale a été choquée par les essais nucléaires qui y ont été effectués et qui ont le potentiel d'exacerber les tensions et de saper le régime actuel de non-prolifération nucléaire et d'interdiction des essais. La Mongolie, située entre deux puissances nucléaires, s'oppose fermement à tout essai nucléaire et, comme d'autres pays, a exprimé sa profonde inquiétude et son profond regret face aux récents essais. Nous nous félicitons par conséquent de la décision prise publiquement par la République populaire de Chine de ne pas reprendre ses essais nucléaires et nous formons le vœu que les récents signes encourageants reçus de l'Inde et du Pakistan aboutiront à un renforcement du régime de non-prolifération et à un rapprochement des objectifs de désarmement nucléaire. À cet égard, la Mongolie appuie la déclaration des huit puissances intitulée «Vers

un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'adopter un nouvel ordre du jour». De même, nous exprimons le voeu que les négociations sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires aboutiront bientôt à la conclusion d'un traité international assorti de clauses de vérification.

La Mongolie estime que les États non dotés de l'arme nucléaire peuvent, à leur façon, contribuer au renforcement de la sécurité nucléaire et à l'amélioration de la stabilité. À cet égard, elle salue et appuie les efforts déployés par les États d'Asie centrale pour mettre en place une zone exempte d'armes nucléaires dans leur région. Pour sa part, la Mongolie oeuvre à l'institutionnalisation de son statut de pays exempt d'armes nucléaires, qui permettrait de faire de son territoire une zone de paix, de stabilité, où la norme serait la prévisibilité. Tous les États dotés de l'arme nucléaire, comme l'ensemble du Mouvement des pays non alignés, appuient sans réserve les efforts que fait la Mongolie pour institutionnaliser son statut de pays exempt d'armes nucléaires.

La Mongolie est favorable au renforcement des régimes de maîtrise et de vérification des armements établis par les Conventions sur les armes chimiques et biologiques. Ils devraient selon nous permettre, à condition qu'il existe une volonté authentique de les appliquer, de renforcer la sécurité internationale. De même, la Mongolie soutient les mesures prises au plan international dans le but de juguler la prolifération des armes classiques, particulièrement des armes légères et de petit calibre.

La paix et la sécurité internationales seront renforcées lorsque le droit international sera strictement observé, et à condition qu'il le soit. Nous pensons qu'il faudrait renforcer le droit international, qui est au coeur des relations de sécurité. La Mongolie se félicite ainsi de l'adoption récente par la Conférence de Rome du Statut de la Cour pénale internationale. Nous sommes favorables à une cour véritablement indépendante et nous attendons avec intérêt sa prompte mise en place en attendant qu'elle commence à fonctionner. Ce sera là un jalon important dans le renforcement du droit et de la justice internationaux.

La Mongolie condamne tous les actes de terrorisme international. Elle condamne donc résolument les récents attentats au Kenya, en Tanzanie et en Irlande du Nord et estime qu'on devrait combattre le terrorisme international de manière concertée et en pleine conformité avec les normes et les principes du droit international. Elle estime que tous les actes de terrorisme sont à condamner quel que soit le

lieu de leur perpétration, quels qu'en soient les auteurs ou les victimes.

Le cinquantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme est un événement d'une importance particulière, en rapport avec les formidables changements qui se sont produits au cours du dernier demi-siècle dans le concept des droits de l'homme et dans leur mise en pratique.

Grâce à la Déclaration, des normes d'une exigence sans précédent ont été fixées pour la protection de la dignité humaine. Depuis l'adoption de la Déclaration en 1948, ces normes ont été renforcées et encore développées par de nombreux traités et conventions internationaux; elles sont devenues vraiment universelles.

Les bases juridiques qui reflètent la norme mondiale de protection et de promotion des droits de l'homme ont été jetées en Mongolie dans la Constitution qu'elle a adoptée en 1992. Depuis, elles ont été encore améliorées et concrétisées par des lois pertinentes et par la mise en place de l'appareil administratif et juridique nécessaire sur la base des traités et conventions des droits de l'homme de l'ONU auxquels la Mongolie a adhéré. À l'heure actuelle, des préparatifs sont en cours pour mettre en place une commission nationale des droits de l'homme. Un projet de loi à cet effet a été présenté pour être examiné et adopté au Parlement.

Face aux nombreux problèmes mondiaux et à l'aube du prochain millénaire, la communauté mondiale place de grands espoirs dans les activités d'une Organisation des Nations Unies forte et bien outillée. Voilà pourquoi la Mongolie appuie fermement le programme de réformes du Secrétaire général.

Dans la mise en oeuvre des décisions et recommandations des conférences au sommet des Nations Unies sur l'ensemble des problèmes sociaux, économiques et culturels du monde, et en appui à la révolution tranquille, mon gouvernement a adopté un programme d'action national du XXIe siècle et lance, en partenariat étroit avec les institutions de la famille des Nations Unies et les organisations non gouvernementales en Mongolie, un projet ambitieux : la Série de conférences pour un monde unique, visant à garantir un suivi intégré des conférences et sommets mondiaux qui se sont tenus au début des années 90.

La réforme de l'ONU ne saurait être complète sans la réforme et l'élargissement du Conseil de sécurité. À cet égard, je voudrais réitérer la conviction de mon gouvernement, à savoir que le Conseil devrait refléter les réalités

politiques et, outre qu'il doit devenir plus efficace, il doit élargir sa composition pour refléter une représentation plus équitable. Nous espérons que les débats de l'Assemblée générale sur cette question importante aboutiront bientôt à des décisions concrètes. Nous pensons que des efforts énergiques doivent être déployés pour faire de l'Assemblée du millénaire une occasion de réformer et de revitaliser le Conseil de sécurité.

Sur la proposition de la Mongolie, l'Assemblée générale élabore actuellement un ensemble de principes directeurs pour la conduite des négociations internationales. Nous pensons que la mise au point et l'adoption d'un tel ensemble de principes contribueront à l'efficacité des négociations en tant qu'instrument le plus universel de la coopération internationale.

Mon gouvernement continue à mettre en oeuvre ses réformes politiques et économiques. L'attachement de la Mongolie à la réalisation irrévocable des principes de la démocratie, du libéralisme et de l'économie de marché est irréversible, en dépit des grandes difficultés qui caractérisent cette période de transition. Les priorités politiques futures continueront d'inclure, entre autres, le renforcement des institutions démocratiques, la consolidation de la stabilité politique, l'accélération de la privatisation de l'économie, et la protection sociale de la population, notamment de ses groupes les plus vulnérables.

Au nom du peuple et du Gouvernement mongols, je saisis cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à la communauté internationale, notamment aux pays donateurs et aux institutions financières internationales, pour l'assistance qu'ils ont apportée à la Mongolie depuis que celle-ci a rejoint la communauté des sociétés ouvertes et des pays démocratiques.

Un siècle qui a été entièrement caractérisé par des événements dramatiques et tragiques arrive à son terme. Il aura été un siècle de grands bouleversements sociaux et de grandes expériences ainsi qu'un siècle de progrès sociaux et d'avancées technologiques sans précédent. Nous pensons que le millénaire qui nous attend est prometteur pour l'ensemble de l'humanité et que la communauté mondiale sera en mesure de relever les défis du XXI^e siècle. La Mongolie est, en ce moment historique, déterminée à apporter sa contribution aux efforts que font les Nations Unies en faveur d'un avenir plus brillant et plus sûr.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Surin Pitsuwan, Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande.

M. Pitsuwan (Thaïlande) (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom du Gouvernement et du peuple du Royaume de Thaïlande, je félicite très chaleureusement S. E. M. Didier Operti de son élection à l'unanimité à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Je tiens également à saisir cette occasion pour rendre hommage à son prédécesseur, S. E. M. Hennadiy Y. Oudovenko, de l'Ukraine, pour sa direction éclairée et pour le dévouement indéfectible dont il a fait preuve en assumant les lourdes responsabilités qui lui ont été confiées au cours de l'année écoulée. Grâce à sa sagesse et à son expérience, il a mené à bien les travaux de la cinquante-deuxième session, qui s'est tenue dans un contexte de transition politique et de transformation économique dans le monde, ainsi que de la réforme de cette Organisation. Qu'il me soit également permis de souhaiter chaleureusement la bienvenue à Mme Louise Fréchette, qui a apporté une énergie créatrice à son nouveau poste de Vice-Secrétaire générale depuis le début de cette année.

En nous réunissant ici pour débattre de la réforme de l'ONU et d'autres questions d'importance vitale pour cet organe mondial, il est impératif que nous ayons une idée claire de ce que nous voulons réaliser. Dans mon esprit, de nombreuses questions décisives doivent trouver une réponse alors que l'ONU se prépare à relever les défis du nouveau millénaire.

Une question se dégage de toutes les autres : à quelle communauté mondiale aspirons-nous pour le prochain siècle, et quel est le rôle que peut jouer l'ONU dans une telle communauté?

En tant que Membres des Nations Unies, quelles sont les responsabilités partagées, aussi bien individuellement que collectivement, que nous devons assumer dans l'instauration d'une communauté mondiale fidèle à la conception de nos pères fondateurs et qui traduira les besoins changeants d'aujourd'hui? Par quels moyens pouvons-nous éviter que la crise économique actuelle ne remette en cause les vastes progrès accomplis au cours de la dernière décennie dans les domaines social, économique et politique? De quelle manière pouvons-nous faire des défis que posent ces crises des occasions de renforcer la paix, la prospérité et la stabilité dans le monde? Quand pourrions-nous satisfaire notre aspiration commune à un monde épris de démocratie, où les droits de l'homme sont respectés, le développement durable pratiqué, la liberté économique exercée, et où les personnes ont la possibilité de s'épanouir pleinement?

Je ne prétends pas avoir des réponses à toutes ces questions, mais je suis convaincu qu'ensemble nous pou-

vons nous aider les uns les autres pour examiner ces questions décisives.

Les Nations Unies doivent être exactement ce que leur nom implique : une communauté de nations unies dans une vision commune et dans un objectif commun. Car, à cette ère de la mondialisation, nos destins sont vraiment indissociables et interdépendants. Il suffit d'examiner la crise économique pour comprendre à quel point il est nécessaire de penser et d'agir en tant que communauté mondiale dotée d'un sens de responsabilités partagées.

Car, en effet, l'ONU ne peut être que ce que nous voudrions bien en faire. L'ONU ne peut être un instrument efficace pour la paix et la prospérité que dans la mesure où nous, Membres des Nations Unies, montrons la volonté, la résolution et l'ardeur nécessaires pour faire avancer le processus de réforme.

Je souhaite donc saisir cette occasion pour féliciter le Secrétaire général d'avoir répondu si rapidement à l'appel lancé par les États Membres en faveur de la réforme de la structure de gestion et des méthodes de travail du Secrétariat, ainsi que du renforcement de la coopération entre les diverses institutions de l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire général s'étant acquitté de la tâche que nous lui avons confiée, nous, les États Membres, devons accomplir celle qui nous incombe pour réformer la structure intergouvernementale et les processus de l'Organisation des Nations Unies, et ce, dans les plus brefs délais.

Il est clair que la réforme n'aura aucun poids si nous ne lui apportons pas notre appui politique et financier. Rien ne sert de parler d'un rôle renforcé de l'Organisation des Nations Unies si nous manquons à notre responsabilité de doter l'Organisation des moyens et des ressources nécessaires pour qu'elle puisse mener à bien sa mission. Pour sa part, la Thaïlande a fait de son mieux pour honorer ses obligations, malgré les difficultés financières qu'elle traverse. C'est le moins que nous puissions faire pour manifester notre soutien sans faille à l'Organisation des Nations Unies et aux causes qu'elle défend.

Cependant, la réforme n'est pas une fin en soi. Elle représente le moyen devant permettre à l'Organisation de s'adapter aux exigences de ces temps changeants. Nul ne peut prédire quels problèmes se poseront au XXI^e siècle. Une seule chose est certaine : ces problèmes seront plus complexes, plus multiformes et plus exigeants qu'avant. Par ailleurs, de nombreuses questions d'actualité sont appelées à jouer un rôle plus important sur la scène internationale, notamment la mondialisation, les droits de l'homme, le

désarmement et le problème des drogues. Permettez-moi d'évoquer rapidement chacun de ces problèmes.

Le défi le plus important et le plus complexe de notre époque est la mondialisation, qui est apparue comme une force de la nature que nous ne comprenons pas encore très bien mais qui a le pouvoir de construire et de détruire. Au début de cette décennie, nous avons surtout vu son aspect positif, avec davantage de marchés ouverts, un plus grand bien-être matériel, un choix élargi et une meilleure diffusion des idées et de l'information. À mesure que nous approchons de la fin de cette décennie, nous constatons que la mondialisation a également un coût. Les économies sont victimes de l'instabilité au-delà de leurs frontières. Nous avons vu que des crises apparemment isolées peuvent envoyer des ondes de choc ayant des répercussions sur l'ensemble du système international.

Pendant toute l'année dernière, la Thaïlande et un nombre croissant de pays ont été pénalisés par les marchés financiers mondiaux. Nous reconnaissons que des déficiences institutionnelles internes sont en partie responsables de la mauvaise gestion de nos économies. Des réformes ont, par conséquent, été entreprises par la plupart des pays dont les économies ont été touchées mais il leur faudra sans doute de nombreuses années avant de porter fruit. À ce stade, il semble clair que la gravité de la crise a dépassé de loin celle de nos erreurs. La crise n'est plus seulement une crise asiatique mais une crise mondiale et systémique.

Les pays industrialisés, dans la mesure où ce sont eux qui ont le plus à gagner de la mondialisation et le plus à perdre d'un désistement mondial, ont l'obligation d'apporter leur aide afin d'endiguer la contagion. L'idée que le processus sera limité géographiquement — à la Thaïlande, à l'Indonésie, à la Corée du Sud — s'est révélée erronée à maintes reprises. Maintenant que le monde est au bord de la récession, l'intervention du Groupe des Sept pour contrôler la crise financière apparaît comme un acte d'autoprotection et non de générosité.

Ainsi que l'a montré la crise asiatique, le potentiel de déstabilisation des flux de capitaux mondiaux débridés met en relief les failles de l'architecture économique mondiale. Je souhaite joindre ma voix aux nombreux appels lancés en direction de la communauté internationale — tant des pays développés comme des pays en développement — afin de mettre au point un mécanisme ou un cadre de contrôle et de régulation des flux financiers internationaux. L'Organisation des Nations Unies devrait proposer la tenue prochaine d'une conférence mondiale sur le système financier international. La proposition du Comité de la planification du développe-

ment (CPD) des Nations Unies en faveur de la création d'un tel organe ou d'un tel mécanisme mérite d'être examinée très sérieusement.

Alors qu'un tel mécanisme est en cours d'élaboration, nous devons nous pencher avec attention sur les coûts humains et sociaux de la crise. Afin d'amortir son impact, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et ses partenaires vont entamer des discussions sur la promotion du bien-être et du développement humain, dans le cadre de la réunion de la Conférence postministérielle de l'ANASE, proposée par la Thaïlande, sur les filets de protection sociale.

À l'heure où les idées peuvent être véhiculées au loin par les médias du monde, des concepts tels que la démocratie, les droits de l'homme et le développement durable ont stimulé l'imagination des peuples des pays en développement partout dans le monde. Ma délégation souhaite féliciter le Secrétaire général d'avoir renforcé le travail de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, notamment en rapprochant Genève et New York et en nommant Mary Robinson au poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Son élégance, son expérience, son dévouement et ses compétences contribueront à la protection et à la promotion des droits de l'homme dans le monde.

Dans le village planétaire contemporain, les droits de l'homme ne sont plus un luxe mais une nécessité. La progression de la cause des droits de l'homme revêt un sens non seulement philosophique mais aussi pragmatique. Les obstacles au respect, de même que la violation des droits de l'homme conduisent au déplacement de populations à travers les frontières, avec leur cortège de problèmes économiques et sociaux qui constituent un fardeau considérable pour les pays de premier asile, les pays d'accueil tiers ainsi que l'ensemble de la communauté internationale.

La responsabilité principale du respect des droits de l'homme incombe certainement à l'État lui-même. Le respect des droits de l'homme et des libertés civiles doit commencer dans le pays concerné, mais les progrès dans ce domaine sont parfois lents et la démocratisation est, par définition, fonction de la dynamique interne propre à chaque pays.

En Asie du Sud-Est, la crise économique a donné une impulsion à la lutte pour la démocratie et pour le respect des droits de l'homme. Les gouvernements sont mis au défi de concilier les attentes toujours plus grandes de la population avec les exigences des normes et structures institu-

tionnelles préexistantes. Il se peut qu'il en résulte un renforcement de la démocratie et des droits de l'homme, mais il existe également un risque latent que les gouvernements réagissent avec fermeté et reviennent sur les progrès réalisés.

Au Cambodge, par exemple, une démocratie fragile prend forme, mais le résultat est loin d'être certain. La persistance des factions menace de saper la paix et la stabilité dont l'instauration avait demandé tant d'années. En tant que pays voisin, la Thaïlande ne peut que se préoccuper de savoir si, au cas où cette dernière tentative de démocratie devait échouer, on ne verrait pas s'installer une certaine lassitude. Après avoir consacré tant de temps, d'énergie et d'argent au Cambodge, la communauté internationale est en droit de s'attendre à quelque compromis de la part des dirigeants politiques, ne fût-ce que par égard pour le peuple cambodgien qui souffre depuis si longtemps. Il serait regrettable en effet que la communauté internationale abandonne le Cambodge pour tourner son attention ailleurs. Mais la Thaïlande reconnaît également, comme tout autre pays, que la démocratie ne se construit pas du jour au lendemain.

La Thaïlande ne préconise pas la promotion des droits de l'homme simplement parce que telle est la mode. Les droits de l'homme et la démocratie en Thaïlande ont été conquis par la lutte, au prix du sang, de la sueur et des larmes. Quand une cause est gagnée à un tel prix, on ne peut que lui accorder une grande valeur.

La Thaïlande par conséquent soutient pleinement l'initiative prise par l'Organisation des Nations Unies de renforcer ses mécanismes des droits de l'homme et estime que la communauté mondiale devrait renforcer la coopération internationale et régionale en vue de faire respecter et promouvoir les droits de l'homme fondamentaux.

En Thaïlande, la promotion des droits de l'homme et de la démocratie est devenue partie intégrante de sa politique nationale de développement. La manifestation la plus récente de cet effort est sa nouvelle Constitution, adoptée en 1997. Je suis fier de dire que cette Constitution — la plus démocratique de l'histoire thaïlandaise — accorde aux droits de l'homme en Thaïlande la place la plus prééminente qu'ils aient occupée jusqu'à ce jour et consacre pratiquement tous les éléments importants des instruments internationaux en matière de droits de l'homme.

La Thaïlande accorde également une haute priorité à la promotion de la femme et à la protection des droits de l'enfant, fidèle aux obligations qu'elle a contractées dans le

cadre des instruments, plans et programmes d'action internationaux. Par ailleurs, à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, outre l'organisation d'une série de séminaires, la Thaïlande a l'intention d'adhérer au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Au cours de la dernière décennie, l'humanité a réalisé d'importants progrès vers l'instauration de la paix mondiale, mais elle n'en a pas encore récolté les fruits. En dépit de la fin de la guerre froide, certains pays continuent d'accorder plus de valeur aux armements qu'aux besoins fondamentaux de leur population. Les chiffres que j'ai vus dans le *Rapport sur le développement humain* de cette année étaient à la fois consternants et décourageants. Selon ce rapport, pour l'année dernière seulement, les pays du monde ont consacré un total de 6 milliards de dollars à l'éducation de base de leur population, 9 milliards de dollars au titre de l'eau et de l'assainissement, 13 milliards de dollars au titre de la santé primaire et de la nutrition, et la somme stupéfiante de 780 milliards de dollars au titre des dépenses militaires.

Parmi les menaces potentielles les plus dévastatrices pour l'humanité, la prolifération des armes de destruction massive demeure particulièrement inquiétante. La Thaïlande est pleinement favorable à l'effort multilatéral consenti en faveur du désarmement. Nous saluons la création du Département des affaires de désarmement, sous la direction du Secrétaire général adjoint, Jayantha Dhanapala, qui s'inscrit dans la réforme du Secrétaire général approuvée par l'Assemblée générale l'an dernier. Nous continuerons également de soutenir, financièrement et matériellement, les activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement dans l'Asie et le Pacifique, en dépit de nos difficultés financières.

Tout en poursuivant nos activités tendant à démanteler et à éliminer les armes de destruction massive, nous devons continuer d'oeuvrer à l'élimination des conditions qui incitent à avoir recours à ces armes en premier. Le renforcement de la confiance par un dialogue rapproché et une plus grande interaction doivent faire partie intégrante de tout effort dont le but est d'instaurer une paix durable.

En ce qui concerne les armes nucléaires, la responsabilité du désarmement ne peut être laissée aux seules puissances nucléaires. La communauté mondiale doit également exercer une pression en insistant sur le fait que les armes nucléaires n'ont pas lieu d'être dans les initiatives de renforcement de la confiance. La Thaïlande, avec neuf autres pays de l'Asie du Sud-Est, a signé le Traité portant création

d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, qui est déjà entré en vigueur. Nous espérons que les États dotés d'armes nucléaires appuieront notre entreprise à cet égard en adhérant au Protocole à ce Traité.

La Thaïlande espère également que l'Asie du Sud-Est et le monde seront enfin exempts de mines terrestres anti-personnel. Les tentatives multilatérales à cet effet ne doivent pas se limiter à l'interdiction et à la destruction des mines terrestres. La communauté internationale doit également s'attaquer à d'autres questions connexes tout aussi importantes, y compris la fourniture d'une assistance financière et technique au déminage des pays touchés par le problème des mines, ainsi qu'une assistance humanitaire aux victimes des mines terrestres. Ma délégation a appris avec grande satisfaction que le processus de ratification par les États signataires se faisait rapidement, ce qui permettra à la Convention d'Ottawa d'entrer en vigueur d'ici moins de six mois. En tant qu'État signataire, la Thaïlande compte ratifier la Convention dans un avenir proche.

Le fléau de la drogue constitue une menace pour l'humanité plus insidieuse mais non moins destructrice. Nous connaissons tous les effets corrosifs des drogues sur le tissu de la société, les vies et les rêves qu'elles détruisent chaque jour. Malgré tous nos efforts, le problème n'a cependant jamais été complètement éradiqué.

Mon gouvernement a fait de la lutte contre les stupéfiants une haute priorité nationale. À l'occasion de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, au mois de juin, la Thaïlande s'est jointe aux autres pays signataires du mémorandum d'accord de 1993 sur le contrôle des drogues pour publier une déclaration conjointe réaffirmant notre ferme détermination à lutter contre le problème des drogues. Le mois suivant, en juillet 1998, la Thaïlande et les autres membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont publié une déclaration conjointe faisant part de notre intention d'éradiquer la drogue de la région de l'ANASE d'ici à 2020.

La réussite de la Thaïlande en matière de réduction de l'offre d'opium est indéniable. Mais, pour que le contrôle des drogues soit efficace, il faut une réduction de la demande, et c'est à cet effet que le Gouvernement thaïlandais prend actuellement diverses mesures nationales. Par conséquent, nous nous félicitons de la Déclaration sur les principes directeurs relatifs à la réduction de la demande des drogues, adoptée à la session extraordinaire dans le courant de cette année.

Pour inviter à la réflexion, je voudrais rappeler que ma délégation estime qu'au cours de la prochaine décennie les efforts de contrôle des stupéfiants déployés au niveau international devraient tourner autour du problème des stimulants de type amphétamine ainsi que des moyens qui permettront d'empêcher le détournement des précurseurs utilisés pour la production illicite de drogues. Cette idée a récemment été acceptée par les membres du Mouvement des pays non alignés lors du sommet qu'ils ont tenu en Afrique du Sud. Nous prions instamment tous les États de coopérer afin d'éliminer l'offre de stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs, dont le marché illicite est à présent bien plus important que celui des drogues fabriquées à partir des plantes narcotiques qui en sont la source naturelle.

En nous approchant du prochain siècle, il devient évident que l'histoire de l'homme entre dans une ère nouvelle, une ère différente de toutes celles qui l'ont précédée. Compte tenu des forces de la technologie, de la mondialisation et d'une interdépendance complexe qui exercent une influence toujours plus grande sur les relations internationales, l'époque qui vient sera pleine de dangers mais également pleine de promesses.

L'année écoulée nous a montré la fragilité des bases sur lesquelles reposent nos réalisations. Le monde se trouve maintenant à la croisée des chemins. L'un de ces chemins nous offre la possibilité d'oeuvrer au renforcement de la coopération internationale, encouragés par la perspective d'une paix et d'une prospérité durables. Un autre, par contre, pourrait nous conduire à l'inertie et à la vanité, endormis que nous serions par un sentiment d'inafaillibilité.

Le choix est suffisamment clair. Mais le problème sera de traduire ces déclarations d'intention en actes concrets. Beaucoup d'incertitudes existent quant à la façon dont fonctionnent les marchés financiers internationaux, quant aux mesures et aux stratégies que la communauté internationale devra mettre en place pour faire face aux nouveaux problèmes économiques et politiques et, bien entendu, aux problèmes séculaires de la guerre et de la paix.

Les Nations Unies, comme toujours, auront un rôle central à jouer pour régler les différends entre nations et régions, pour assurer la promotion de codes et de règles de conduite internationaux, pour renforcer la diplomatie préventive et le maintien de la paix, pour combler le fossé entre pays riches et pays pauvres, pour lutter contre le fléau de la criminalité internationale et pour promouvoir et protéger les droits de l'homme.

Les Nations Unies ne peuvent pas, à elles seules, atteindre ces objectifs. La réalisation des espoirs et des aspirations qui nous sont communs ne dépend pas uniquement de l'ONU. Elle dépend également des pays du monde entier. C'est à nous tous qu'il appartient de faire les choix judicieux afin d'entrer dans le nouveau siècle avec résolution et l'espoir d'un monde meilleur.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Qatar, S. E. Cheikh Hamad bin Jassim bin Jabr Al-Thani.

Le Cheikh Hamad bin Jassim bin Jabr Al-Thani (Qatar) (*interprétation de l'arabe*) : Je tiens tout d'abord à adresser mes sincères félicitations à M. Operti pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Je lui souhaite plein succès dans la direction des réunions et la conduite des travaux.

Par ailleurs, je tiens à exprimer mes sincères remerciements au prédécesseur de M. Operti, M. Hennadiy Y. Oudovenko, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine amie, pour les efforts qu'il a déployés lorsqu'il a présidé les travaux de la cinquante-deuxième session. Je lui souhaite beaucoup de succès dans ses futures tâches.

Nous sommes de nouveau réunis en cette instance universelle afin d'examiner et débattre des questions qui concernent nos pays et nos peuples. Cela est devenu plus nécessaire et plus impératif que jamais. Le monde actuel, dans lequel vivront les générations futures, s'il plaît à Dieu, a rétréci en termes de géographie et de temps, mais, à notre grand regret, il connaît des problèmes et des crises qui n'ont rien perdu de leur gravité ni de leur complexité. Ces problèmes se sont même aggravés et compliqués du fait que par leur nature ils sont intimement liés et que leurs effets et ramifications sont interdépendants.

En étant présent ici, dans le cadre de cette Organisation universelle et internationale, force est de s'interroger sur les événements et les faits nouveaux survenus dans le monde au cours de l'année écoulée et sur les questions et les crises émergentes qui exigent toute notre attention. Avons-nous réussi à progresser vers le monde meilleur que nous voulons instaurer pour nos pays et nos peuples? Avons-nous réussi à résoudre un des conflits sanglants ou à pacifier une des régions chargées de tensions ou un des foyers de tension chroniques qui existent dans les relations régionales et internationales? La démocratie a-t-elle prospéré et les droits de l'homme ont-ils été consolidés? Nous sommes-nous attaqués au problème du terrorisme et avons-

nous réussi à en éliminer les causes et les manifestations? Qu'avons-nous fait pour lutter contre le fléau dévastateur des drogues? Et dans quelle mesure avons-nous réussi à réaliser les aspirations à l'élimination de la pauvreté, de la misère et du chômage, à trouver des solutions humanitaires au phénomène des migrations et au flux massif de réfugiés, à éliminer les syndicats internationaux de crime organisé, à empêcher la prolifération des armes de destruction massive en général et des armes nucléaires en particulier, à arrêter la course aux armements, et à consacrer plus de ressources et d'énergie aux programmes de développement, d'éducation et d'aide sociale? Il s'agit là de questions très importantes concernant des questions et des problèmes urgents qui méritent toute notre attention et tous nos efforts si on veut trouver les solutions et les remèdes qui se font tant attendre.

Au cours de ces derniers mois, nous avons tous suivi l'évolution des crises économiques et monétaires qui ont fait sombrer les États de l'Asie du Sud-Est et de l'Extrême-Orient. Nous avons vu comment cette évolution a conduit les États concernés à des situations de stagnation, d'inflation et de souffrance sociale après avoir été des modèles de prospérité et de croissance rapide dans le monde.

D'autre part, nous continuons à suivre avec une vive inquiétude les bouleversements économiques et financiers que connaît la Fédération de Russie, au nouveau gouvernement de laquelle je souhaite plein succès dans les efforts qu'il fait pour affronter la crise et sortir le pays des difficultés auxquelles il est confronté.

Bien entendu, la perspective de l'extension des conséquences négatives de cette situation économique agitée à d'autres États et régions du monde qui jusqu'à présent ont été relativement épargnés est également une source de grande inquiétude. Cela m'amène aux répercussions de tous ces événements sur les économies des États de la région du Golfe et du Moyen-Orient, notamment compte tenu de la chute des prix mondiaux du pétrole et des recettes tirées de ce produit particulièrement important pour les États producteurs et exportateurs qui en dépendent essentiellement pour pouvoir appliquer leurs programmes de développement et réaliser leurs aspirations.

Ces événements prouvent une chose, à savoir que l'interdépendance et l'interaction organiques en sont venues à caractériser les économies du monde, à contrôler les marchés et à définir les relations constamment fluides entre producteurs et consommateurs. Cela nous oblige, en retour, à traiter de ces conditions monétaires et économiques dans une perspective mondiale et ouverte, très éloignée de l'isolationnisme et d'une mentalité étroite. Il nous incombe de

déployer les efforts nécessaires pour faire face à la crise actuelle en se fondant sur le partenariat international, la justice sociale, la protection de l'environnement et l'équilibre monétaire, et d'empêcher ainsi que la situation ne se dégrade et, Dieu nous en garde, qu'elle ne provoque une récession économique mondiale. Si cela devait arriver, la crise aurait des répercussions politiques, sociales et économiques très graves dont aucun de nous ne peut prévoir les conséquences.

Nous parlons des préoccupations et des questions d'intérêt mondial, mais les crises régionales et les circonstances dans certaines régions ne se sont guère améliorées ces mois derniers. La paix, à laquelle nous aspirons dans notre région, continue malheureusement d'être un mirage évanescant. Il est en effet troublant et même rageant de voir que plusieurs années de négociations, d'efforts et de médiation n'ont pas réussi jusqu'à présent à rapprocher le processus de paix au Moyen-Orient de l'objectif visé : l'instauration d'une paix globale, juste et durable qui se fonde sur les principes de la légitimité internationale, les résolutions de cette Organisation mondiale où se tient le présent débat, et sur la sécurité, la stabilité et la reconnaissance mutuelle entre tous les pays et les peuples de la région.

Il est également regrettable que le processus de paix n'ait connu aucune évolution positive depuis l'arrivée du nouveau Gouvernement en Israël et qu'il ait au contraire subi de sérieux revers. À un moment donné, le processus a soulevé des espoirs en donnant à penser que la région du Moyen-Orient était sur le point de parvenir à une paix réelle où chacun pourrait vivre dans la sécurité et la tranquillité et jouir de droits égaux. On commençait à espérer que les guerres, qui avaient embrasé et mis à sang la région pendant si longtemps, allaient prendre fin et céder la place à un processus de développement, de coopération et de prospérité.

Dans ce climat optimiste, une série de conférences économiques liées au processus de paix ont été lancées, dont la dernière s'est tenue à Al-Doha, après quoi elles ont dû être interrompues. Cela donne, en effet, une idée de la situation à laquelle les efforts de paix ont abouti et des difficultés auxquelles se sont heurtées et continuent de se heurter ces efforts.

Le problème principal auquel se heurte le processus de paix est, à notre avis, le fait qu'Israël, sous la direction de son Premier Ministre actuel et de son gouvernement intransigeant continue de rejeter les principes qui, au départ, étaient à la base de ce processus, et les accords qui avaient

été conclus dans le cadre du processus engagé entre le précédent Gouvernement israélien et ses voisins arabes.

À ce propos, je souhaite rappeler au Gouvernement israélien que le processus de paix se fondait sur l'application des résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), qui soulignent la nécessité d'un retrait des territoires arabes occupés en 1967, et la résolution 425 (1978) concernant le Sud-Liban et la vallée de la Bekaa. Ce processus reposait également sur le principe de l'échange de territoires contre la paix et l'exercice par les Palestiniens de leurs droits légitimes. Nous considérons tous ces principes comme étant des obligations internationales qu'Israël, en tant qu'État Membre de l'ONU, se doit d'honorer et de respecter.

À cet égard, permettez-moi de m'éloigner du texte de ma déclaration pour dire combien je souhaiterais que M. Nétanyahou ait été sincère dans son allocution d'hier, lorsqu'il a déclaré qu'il s'intéressait autant à la paix et à la sécurité des enfants palestiniens que de ses propres enfants. Cependant, l'amère réalité, que nous connaissons tous trop bien, est tout autre. Depuis que M. Nétanyahou est arrivé au pouvoir, il poursuit une politique qui va à l'encontre des objectifs et de l'esprit du processus de paix dans la région. Le fait qu'il n'ait pas appliqué les accords signés avec la partie palestinienne n'a fait qu'aggraver les souffrances de toutes les couches de la société palestinienne, notamment des enfants palestiniens qui ont à endurer des conditions très dures dans lesquelles ils sont privés des moyens les plus rudimentaires d'éducation, de santé et d'alimentation. J'aurais préféré que M. Nétanyahou nous parle de l'avenir qui attend ces enfants, victimes des effets de l'embargo économique imposé par son propre gouvernement.

Dans ce contexte, je me dois de rappeler les conditions tragiques dans lesquelles vit le peuple palestinien victime de l'occupation et de pratiques arbitraires quotidiennes aux mains des forces israéliennes, comme s'il n'avait pas assez souffert de 1948 à ce jour. Je veux en particulier parler des activités d'implantation de colonies, de la confiscation de terres, de la démolition de maisons et de l'expulsion de familles entières. Tout cela devrait nous engager à intensifier nos efforts pour parvenir à une solution juste qui permettrait au peuple palestinien de recouvrer ses droits légitimes, y compris le droit à établir un État indépendant, avec la ville sainte d'Al Qods Al Charif comme capitale, et d'assurer le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés du Golan syrien, du Sud-Liban et de la vallée de la Bekaa, conformément aux résolutions de l'ONU et des principes de la légitimité internationale. On pourrait alors parler d'une paix réelle dans la région, fondée sur une base

juste et complète, sur le respect mutuel et sur le principe de la sécurité pour tous.

Je voudrais également indiquer que la décision prise par le Gouvernement israélien le 21 juin 1998 de repousser les limites de la municipalité de la ville de Jérusalem et de modifier ainsi le statut juridique de la Ville sainte va à l'encontre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. De plus, cette mesure est contraire aux accords conclus entre les Israéliens et les Palestiniens et aux principes de base du processus de paix qui prévoit le report de la question d'Al Qods de sorte qu'elle puisse faire l'objet d'un accord lors des négociations sur le statut permanent. C'est pourquoi nous appuyons la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité, en date du 13 juillet 1998, qui a été publiée à la suite des mesures prises par Israël. Le Conseil a demandé à Israël de renoncer à exécuter ses plans et de ne prendre aucune autre mesure qui risquerait de porter préjudice aux résultats des négociations ou de préjuger les accords auxquels ils pourraient parvenir. La déclaration demande également à Israël de respecter scrupuleusement les responsabilités et obligations juridiques qui lui incombent au titre de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, en date du 12 août 1949.

Je tiens en outre à déclarer que nous sommes satisfaits des résultats du vote qui a eu lieu à la 89e séance de l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session, le 7 juillet 1998, et qui a abouti à l'octroi à la Palestine, en sa qualité d'observateur au sein de cet organe international, de droits et de privilèges supplémentaires lui permettant de participer aux sessions et aux travaux de l'Assemblée. Nous considérons que cette mesure ne fait que rétablir de justes droits et qu'elle représente un pas modeste vers l'admission de la Palestine et la reconnaissance de sa position légitime dans le cadre de l'ONU et de ses institutions, en attendant le jour où, dans un avenir proche et avec l'aide de Dieu, nous verrons enfin la délégation palestinienne représenter un État admis en tant que membre actif de plein droit au sein de cette Organisation internationale universelle.

La consolidation de la paix et de la sécurité, la réaffirmation des principes de confiance mutuelle et de bon voisinage, le règlement pacifique de tous les conflits et différends par le biais du dialogue et des moyens pacifiques, et l'attachement aux principes du droit international, sont les fondements de la politique de mon propre pays, le Qatar, à l'égard de ces voisins. Voilà pourquoi nous considérons que la question de la sécurité et de la paix dans la région du Golfe et du Moyen-Orient est une question vitale qui revêt la plus grande priorité pour nous et pour nos frères au sein

du Conseil de coopération du Golfe. C'est dans cette optique que nous appelons à un règlement du différend entre nos États frères, les Émirats arabes unis et la République islamique amie d'Iran, à propos des îles d'Abou Moussa, de la Grande-Tumb et de la Petite-Tumb, grâce à des efforts diplomatiques et bilatéraux ou, si besoin est, en recourant à l'arbitrage international. Cela contribuerait à l'évolution des bonnes relations entre l'Iran et les États du Golfe.

Sur un autre plan, la crise iraquienne, à son tour, demeure non résolue depuis des années et rien n'indique qu'une solution appropriée est imminente. Compte tenu de la persistance de cette situation à Bagdad, qui pourrait exploser à tout moment, et de tout son potentiel de déstabilisation pour l'ensemble de la région, les conditions de vie du peuple iraquien ont acquis un caractère dramatique résultant des sanctions internationales imposées au pays depuis des années. Que nous soyons convaincus ou non de l'utilité de ces sanctions pour atteindre les objectifs envisagés, et tout en affirmant résolument qu'il est nécessaire d'appliquer toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, il convient aussi d'exprimer l'espoir que l'embargo imposé au peuple iraquien sera levé afin d'atténuer les dures souffrances qui en ont découlé et les incidences négatives qu'il a eues sur les Iraquiens.

Nous sommes préoccupés par la situation tendue qui règne dans la région voisine de la corne de l'Afrique, où les États et les peuples ont subi de multiples tragédies et difficultés par suite de guerres et de conflits civils et frontaliers. Ces derniers ont entraîné un gaspillage de ressources et de potentiels et aggravé les phénomènes de pauvreté, de famine et de migration.

S'agissant de la République du Soudan, nous voulons espérer que les souffrances de sa population prendront fin de telle façon qu'elle sera en mesure de préserver l'intégrité territoriale du pays et l'unité de son peuple. Nous espérons également que tous les différends entre les États de la région seront réglés par des moyens pacifiques et sur la base de la légitimité internationale, et qu'ils feront place à la coopération et à des relations de bon voisinage entre tous les États et les peuples.

De plus, l'État du Qatar estime que la levée de l'embargo et des sanctions imposées à la Jamahiriya arabe libyenne soeur est une exigence fondamentale et populaire, notamment à la suite de la récente évolution positive de la situation. À cet égard, nous espérons et sommes convaincus que les efforts actuellement déployés aboutiront à une formule juridique et diplomatique de nature à satisfaire toutes les parties à cette question, et qu'ils mettront définiti-

vement fin à ses répercussions. C'est là le moyen de lever l'embargo et les sanctions imposés à la Libye et de fermer le dossier de la question de Lockerbie, tout en rendant justice à toutes les parties concernées.

Dans la même optique, et en vertu du ferme attachement de l'État du Qatar au principe du règlement pacifique des litiges et de sa profonde conviction quant à la nécessité de consolider la sécurité et la stabilité et d'éviter les dangers de la guerre, des hostilités et des affrontements de tout genre, je tiens à exprimer notre vive préoccupation au sujet des événements regrettables qui se déroulent en Afghanistan et de l'escalade de la tension sur ses frontières avec l'Iran. Tout en nous disant convaincus que les meilleurs moyens de résoudre la crise afghane dans ses divers aspects est de recourir aux bons offices diplomatiques, sous l'égide de l'ONU, nous appelons les parties concernées à s'abstenir de toute action de nature à entraîner une nouvelle escalade du conflit ou son aggravation.

En outre, je ne saurais ignorer la tragédie dont est victime la population de la région du Kosovo, qui est maintenant en proie à des conflits civils, à une épuration ethnique et à une migration massive identiques à ceux dont ont été victimes d'autres populations de l'ex-Yougoslavie. Tout en remerciant le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, pour les initiatives et les mesures qu'il ne cesse de prendre pour désamorcer les tensions et régler les conflits partout dans le monde, nous lui demandons à nouveau de redoubler d'efforts afin de mettre un terme à ces conflits et de prévenir leur extension et leur escalade, notamment au Kosovo, en Afghanistan, en Iraq et en Afrique.

Les crises et les conflits que j'ai mentionnés ne constituent que quelques exemples des défis et des tâches que nous devons affronter. Il existe nombre de questions épineuses et de problèmes complexes auxquels les habitants de cette planète doivent tous ensemble, indépendamment de leur appartenance ethnique et de leur système de valeurs, trouver des solutions par égard pour leur avenir et celui de leurs enfants et petits-enfants.

La plus importante et la plus grave de ces questions est celle de la prolifération des armes de destruction massive, y compris les armes chimiques, biologiques et, surtout, nucléaires. Il y a quelques mois, nous, comme le reste du monde, avons été atterrés par les événements troublants liés à la réalisation d'essais nucléaires par l'Inde et le Pakistan et par la menace directe du déclenchement d'une course aux armements classiques et nucléaires entre ces deux grands voisins. Je rappellerai ici la position adoptée par mon pays au sujet de ces essais : nous demandons à tous les États,

sans exception, de faire preuve de sagesse en signant sans délai les traités interdisant les essais nucléaires et limitant la prolifération des armes de destruction massive, et de s'employer sincèrement à réduire le nombre de ces armes dans le monde en attendant leur élimination totale. Voilà précisément ce que nous recherchons pour notre région, que, je tiens à le souligner, nous souhaiterions voir entièrement exempte d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires.

À ce sujet, je tiens à signaler qu'Israël est le seul État doté d'armes nucléaires dans la région, et le seul État qui a refusé jusqu'à maintenant de signer les traités relatifs à l'interdiction de ces armes et à la prévention de leur prolifération. Si elle persiste, cette situation suscitera des tensions et aura des répercussions étant donné le déséquilibre des forces qu'elle provoque. À notre avis, il est donc impératif de prendre des mesures concrètes pour éliminer ces armes de la région et d'éviter ainsi les risques de déclenchement d'une course aux armements qui ne ferait que la déstabiliser davantage.

L'État du Qatar a également signé la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, qui a été conclue à Oslo. Nous l'avons officiellement signée à Ottawa en décembre dernier, parce que nous sommes convaincus qu'il convient d'interdire ces mines et que nous sommes conscients des nombreuses tragédies humanitaires qu'entraîne leur utilisation, particulièrement pour les civils innocents qui en sont victimes après les guerres pendant lesquelles elles ont été posées.

D'autres fléaux se manifestant à l'échelle mondiale, qui depuis longtemps prolifèrent et s'étendent, ne sont pas moins graves que ceux que représentent les armes de destruction massive en termes de conséquences dévastatrices et généralisées pour les peuples et les États du monde. Les stupéfiants, la criminalité organisée, la famine et la perturbation des conditions environnementales et climatiques sont autant de menaces qui pèsent sur le monde. Nous croyons sincèrement qu'il est impossible de parer à ces menaces sans recourir à des démarches et des programmes internationaux d'ensemble.

À ce sujet, je remercie et félicite, au nom du gouvernement de mon pays, le Gouvernement italien, ami, et les délégations du monde qui ont participé à la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une Cour pénale internationale, qui a eu lieu à Rome en juin et juillet derniers. La Conférence s'est achevée sur l'adoption d'une déclaration portant création de la

Cour, dont la compétence lui permettra de traduire en justice les responsables d'actes de génocide et les criminels de guerre.

Je tiens aussi à traiter de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte contre le problème mondial des stupéfiants, qui a eu lieu ici même en juin dernier. Cette session montre l'ampleur de ce problème insoluble et de ses graves répercussions pour tous les peuples du monde sans exception. Le gouvernement de mon pays veut remercier le Gouvernement mexicain ami d'avoir pris l'initiative de proposer à l'Assemblée générale la convocation de cette session extraordinaire afin de mettre au point, sous l'égide de l'ONU, une stratégie internationale d'ensemble pour lutter contre ce problème, qui menace chacun.

La nécessité de protéger et préserver l'environnement est devenue une question pressante qui nous oblige tous, en tant que peuples habitant cette planète, à lui consacrer davantage d'efforts et de ressources, dans un cadre de coordination et de coopération sur un plan international d'ensemble et dans un contexte où chacun de nous assumera ses propres responsabilités et devoirs. Il est certain que l'environnement est aujourd'hui gravement atteint par suite des politiques et des pratiques erronées que continuent d'appliquer certains États industriels et certaines institutions. La dégradation de l'environnement résulte aussi de la négligence et de l'indifférence séculaires de l'humanité à l'égard de son milieu. Toutefois, le moment est venu d'entreprendre un effort universel sérieux et coordonné en vue de mettre un terme à ces pratiques et à ces abus, qui manifestement menacent l'avenir de la planète, de ses peuples et de ses régions d'une catastrophe éventuelle.

Le droit de l'homme de vivre dans la dignité et la liberté est toujours d'actualité. Pour le Gouvernement et le peuple qatariens, il s'agit d'un droit divin sacré qu'il appartient à tous de respecter et de protéger. Malheureusement, il n'est pas certain que les droits de l'homme, et sa liberté de vivre dans la dignité et en sécurité, soient protégés et respectés partout dans le monde d'aujourd'hui. Il y a encore de nombreuses exceptions et des violations troublantes dans de nombreux États et régions du monde. Par bonheur, nous notons aussi que des progrès sensibles sont faits en faveur de la reconnaissance effective de ces droits de l'homme légitimes, d'une plus grande démocratie dans les domaines politique, social et culturel, ainsi que d'une ouverture au plan humanitaire et des civilisations.

Nous espérons et souhaitons sincèrement que ces progrès soient consolidés partout dans le monde. Nous

sommes fiers, au Qatar, de voir que, sous la direction de S. A. le Prince cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, des mesures décisives et novatrices sont prises pour instaurer une plus grande démocratie et renforcer la participation de toute la population par l'exercice de responsabilités et la liberté de choix, la garantie de droits sociaux et civils, le respect de devoirs civiques et celui de la liberté d'opinion, d'expression et de la presse, dans le cadre des lois, idéaux et valeurs auxquels nous croyons profondément.

À l'aube d'un nouveau siècle porteur de changements continus et rapides, de transformations et surprises, et face au nombre croissant de tâches et défis qu'ils imposent, nous sommes fermement convaincus qu'il faut se tenir prêt à faire face à ces défis, à entreprendre ces tâches et à assumer nos responsabilités dans un esprit de coopération, de coordination, d'unité et de respect mutuel, et ce, dans l'intérêt commun de nos pays et peuples.

Forts de notre foi en Dieu Tout-Puissant, c'est le moins que nous puissions faire pour nous, nos pays, nos peuples et notre monde. Il résulte de la responsabilité qui nous incombe à l'égard des futures générations que nous avons le devoir de leur laisser un monde, une vie et un avenir meilleurs. Que Dieu nous guide dans cette voie.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : L'orateur suivant est S. E. Mme Andrea Willi, Ministre des affaires étrangères de la Principauté du Liechtenstein.

M. Ortega Urbina (Nicaragua), Vice-Président, assume la présidence.

Mme Willi (Liechtenstein) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais d'abord féliciter le Président de l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session. Il doit assumer une tâche difficile et importante, et nous sommes convaincus qu'il saura donner à cet organe l'orientation requise au moment où tant de tâches complexes sont à l'ordre du jour.

Je voudrais rendre hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui continue de représenter notre Organisation de façon remarquable et à qui nous sommes tous redevables d'avoir entamé un processus global de réforme. Sa présentation du rapport sur l'activité de l'Organisation au début du débat général nous a fourni une image claire de la situation de l'ONU aujourd'hui et des grandes questions qu'il nous faut traiter.

Nous souscrivons au processus de réforme et espérons que les changements en cours nous permettront d'améliorer

rapidement la situation financière de l'Organisation. Nous partageons la profonde préoccupation du Secrétaire général face à la dégradation de la sécurité du personnel des Nations Unies travaillant sur le terrain et son opinion quant à la nécessité pour l'Assemblée générale de prendre résolument des mesures aux fins de régler ce problème qui menace nombre d'activités essentielles de l'ONU. S'agissant des aspects positifs, nous partageons la satisfaction exprimée au sujet de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, au printemps prochain, et sommes heureux d'annoncer que le Liechtenstein entend la ratifier dans les meilleurs délais.

Après une série de grandes conférences tenues au cours de la première moitié de la présente décennie, nous devons maintenant nous attaquer à la tâche importante du suivi de ces grands événements, afin de faire en sorte que les documents finals soient mis en oeuvre aux plans national et international, et puissent se traduire dans les faits pour le bien de l'humanité.

Nous célébrons cette année l'anniversaire de l'adoption, il y a cinq ans, de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne et celui de l'adoption en 1948 de la Déclaration universelle des droits de l'homme — souvent appelé «anniversaire 50 plus 5». Il faut espérer que cet événement enverra un message fort au monde, à savoir que l'ONU et ses États Membres sont conscients de la nécessité d'établir des politiques nationales effectives et une véritable coopération internationale aux fins de concrétiser les normes établies par l'ONU dans ce domaine.

La Déclaration universelle constitue un jalon dans l'histoire des activités menées par les Nations Unies en faveur des droits de l'homme et la base d'acquis remarquables obtenus au cours des années et décennies qui ont suivi son adoption. Il conviendrait donc que le 10 décembre nous confirmions fermement et clairement le contenu de cette Déclaration et notre attachement à l'application intégrale de ses dispositions, pour faire en sorte que l'ensemble des êtres humains bénéficient des normes énoncées dans la Déclaration.

La Déclaration et le Programme d'action de Vienne ont été un élément clef des débats auxquels donnent lieu les droits de l'homme depuis près de cinq ans. La valeur et l'importance de ce document sont devenues manifestes durant cette période même si l'application de nombre de ses dispositions a été lente et guère satisfaisante. Le document de Vienne complète les instruments et normes déjà existants dans le domaine des droits de l'homme.

Notre tâche principale est de veiller à ce que ces normes élevées du droit international deviennent une réalité dans la vie quotidienne de tous les peuples du monde, car il est manifeste qu'un très grand fossé continue d'exister entre ces normes et leur concrétisation. Je suis heureuse d'annoncer que le Parlement du Liechtenstein a approuvé notre adhésion aux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme ainsi qu'aux protocoles au deuxième Pacte.

Nous souscrivons entièrement au principe en vertu duquel tous les droits de l'homme étant interdépendants et se renforçant mutuellement, il convient de les traiter sur un pied d'égalité. Il existe, toutefois, un domaine que nous tenons à souligner en particulier, celui de la promotion et de la protection des droits de l'enfant, qui méritent à juste titre que nous leur accordions une attention spéciale. L'étendue et le nombre de violations des droits de l'enfant sont particulièrement perturbants et nous constatons avec reconnaissance que la communauté internationale a, dans le passé récent, intensifié ses efforts pour combattre certaines de ces formes de violations les plus révoltantes. La nomination d'un Représentant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants en période de conflit armé est une autre mesure bienvenue et nécessaire. Nous nous engageons sans réserve à appuyer les activités entreprises par M. Olara Otunnu et exprimons l'espoir que son bureau pourra obtenir les ressources humaines et financières nécessaires pour qu'il puisse s'acquitter de ses tâches exigeantes et complexes. Nous regrettons qu'il n'ait pas encore été possible d'adopter un protocole facultatif sur la protection des enfants en période de conflit armé, qui serait probablement une contribution importante en la matière.

L'adoption du Statut de la Cour pénale internationale cet été à Rome a imprimé à la cause des droits de l'homme et du droit humanitaire international un élan sensible et opportun. La Cour pénale internationale n'est pas, certes, une «cour des droits de l'homme», mais nous considérons que le Statut de la Cour de Rome apporte une contribution très importante à l'Année des droits de l'homme. Nous saluons l'issue de la Conférence de Rome comme une réussite ayant des dimensions véritablement historiques et — au même titre que le processus d'Ottawa — comme un exemple du rôle fructueux que peut jouer la société civile dans un processus de négociation intergouvernemental d'une grande complexité. Nous aurions préféré conférer à la Cour pénale internationale une compétence beaucoup plus étendue, mais nous sommes néanmoins très satisfaits et encouragés de constater que ce qui tenait encore du rêve il y a quelques années a aujourd'hui des chances de devenir réalité. Il est essentiel de comprendre que l'adoption du Statut n'a pas marqué la fin du processus, mais qu'il a

constitué, au contraire, un pas en avant décisif qui exige de chacun d'entre nous un suivi résolu et encore beaucoup de travail. Les tâches les plus importantes que nous allons devoir, dans un esprit constructif et critique, entreprendre dans un avenir imminent sont celles qui nous attendent au sein de la Commission préparatoire, ainsi que celle qu'exige un prompt processus de signature et de ratification, et nous espérons que l'Assemblée générale enverra un message très ferme en ce sens. En tant que participant à la Conférence de Rome et que l'un des premiers signataires du Statut, le Liechtenstein se déclare prêt à apporter sa contribution.

L'un des événements les plus troublants de l'année passée s'est produit dans le domaine de la non-prolifération nucléaire. Le Liechtenstein continue de condamner tous les essais nucléaires et a exprimé sa préoccupation, face aux répercussions des essais effectués cette année, sur la stabilité politique de la région concernée. Cette question touche à l'existence même de l'humanité, et nous ne devons donc rien négliger pour créer un régime de non-prolifération qui soit juste, efficace et crédible. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 1968 et le Traité d'interdiction complète des essais de 1996 forment, s'ils sont pleinement appliqués, la pierre angulaire de ce régime. D'autres mesures devront être prises, et il importe que tous les pays soient prêts, dans l'intérêt de tous, à apporter leur contribution au règlement de cette question.

Notre région elle-même a été touchée par la crise qui sévit en ex-Yougoslavie depuis maintenant de longues années. Nous avons tous salué la conclusion des Accords de Dayton qui ont permis de mettre fin aux terribles souffrances du peuple de l'ex-Yougoslavie. Toutefois, la lenteur du processus de mise en oeuvre, notamment en ce qui concerne les aspects civils des Accords, ne cesse de nous inquiéter.

L'année 1998 a vu l'apparition d'une nouvelle crise aux dimensions alarmantes : le conflit au Kosovo. Le Liechtenstein condamne les nombreuses et graves violations du droit humanitaire international qu'on relève dans ce conflit, et reste très préoccupé par la situation de la population civile et par les répercussions potentielles des événements au Kosovo sur la stabilité régionale. La prévention d'une nouvelle dégradation de la situation humanitaire et la recherche d'une solution politique viable sont les deux points qui revêtent le plus d'importance dans le règlement de la crise du Kosovo, qui constitue une menace évidente pour la paix et la sécurité internationales et qui devrait donc être traitée en conséquence par l'ONU. Une fois encore, il est clair que la capacité de l'Organisation de s'attaquer à ce genre de défis doit être renforcée et améliorée. Comme dans le cas d'autres crises survenues récemment, plus particuliè-

rement celle du Rwanda, si l'éruption de violences au Kosovo n'a été une surprise pour personne, aucun effort suffisant n'a été cependant fait pour la prévenir.

Par conséquent, élargir la notion de prévention et la traduire dans des mesures concrètes sont au nombre des points les plus importants de l'ordre du jour des Nations Unies, tandis que la participation accrue des femmes dans la diplomatie préventive continue à revêtir pour nous une importance particulière. Nous notons avec gratitude qu'une volonté politique accrue se manifeste en faveur du concept de prévention, bien qu'à notre avis des efforts plus concertés et plus résolus devraient être faits à cette fin. Nous sommes prêts à y contribuer, et je tiens à rappeler une fois de plus notre initiative sur le droit à l'autodétermination. Plus que jamais nous sommes convaincus qu'une application plus novatrice et plus souple de ce droit permettrait véritablement de désamorcer les tensions et d'empêcher les conflits au sein des États — le type de conflits auxquels la communauté internationale est le plus souvent confrontée. L'amorce d'un véritable dialogue politique entre les gouvernements et les communautés vivant dans les États est au coeur de nos projets, son objectif final étant de prévenir les tendances de ces communautés à réclamer le statut d'État et la tentation de réaliser cet objectif par la violence. Dans le cadre de son Programme de recherche sur l'autodétermination, entrepris à l'Université de Princeton, le Liechtenstein a poursuivi et intensifié ses activités au cours de l'année passée, et il a noté avec une vive satisfaction et une profonde reconnaissance l'intérêt et les contributions émanant d'un grand nombre de missions permanentes à New York. Nous ne ménageons rien pour renforcer le soutien politique dont bénéficient nos idées, en espérant que cela contribuera à l'avenir à l'efficacité de notre Organisation.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Halldór Ásgrímsson, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de l'Islande.

M. Ásgrímsson (Islande) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter M. Opertti de son élection à ce poste prestigieux. Je suis convaincu qu'il saura nous guider avec sagesse tout au long de cette cinquante-troisième session.

La communauté mondiale est maintenant confrontée à plusieurs situations dangereuses qui menacent l'existence de millions de gens, des situations qui exigent une action immédiate de notre Organisation. Je voudrais attirer particulièrement l'attention sur le sort de la population du Kosovo et sur la situation alarmante de plusieurs pays

d'Afrique où les guerres ont causé des souffrances effroyables et représentent une menace directe au développement et à l'évolution du continent tout entier.

L'Organisation doit également faire face à des questions d'un caractère universel qui peuvent jouer un rôle déterminant dans l'avenir de l'humanité, telles que la protection de l'environnement et l'équilibre fragile entre la croissance économique et la préservation des ressources naturelles. À cet égard, la protection des océans et de l'écosystème marin est l'une des tâches les plus importantes qui nous attendent aujourd'hui.

Cette année étant l'Année internationale de l'océan, c'est l'occasion pour moi d'attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que les océans sont la source la plus importante de protéines et constituent une partie cruciale de l'écosystème de la terre. Nous devons nous faire à cette réalité que l'abondance des océans n'est pas infinie et que l'océan n'est pas un réceptacle sans fond des déchets et de la pollution de l'homme.

La pollution des mers à partir de sources continentales reste un problème de taille. Cependant, une mise en oeuvre efficace du Programme d'action mondial de Washington améliorera certainement la situation à cet égard. La pollution qui est le fait d'agents organiques persistants est une autre source de grande préoccupation. La finalisation rapide d'ici à l'an 2000 de l'instrument juridiquement contraignant qui permettrait de s'attaquer à certains de ces polluants sera une mesure importante vers la réduction et une éventuelle élimination de ce genre de pollution.

Des accidents dus au déversement dans la mer de matériaux radioactifs provenant des usines de traitement des déchets nucléaires ont souligné les dangers que présentaient ces installations. En aucun cas il ne faut laisser s'installer de telles usines près des océans. J'espère que notre génération prendra les mesures nécessaires pour que les générations futures héritent d'océans propres exempts de contamination.

Des pays dont les intérêts sont similaires doivent s'efforcer de parvenir à des accords pour partager et bien gérer les stocks de poissons et les zones de pêche en haute mer. Nous devons veiller à ce que l'exploitation des ressources marines vivantes puisse se poursuivre et que le développement économique et la conservation aillent de pair. Afin de créer un secteur halieutique dynamique et profitable, les États doivent introduire les principes de la libre entreprise dans l'industrie halieutique, et permettre que ses produits entrent en concurrence sur le marché libre. En

Islande, nous avons mis au point un système de gestion des pêches qui est fonction du marché et qui prévoit la protection de nos ressources et leur utilisation durable.

Les stocks de poissons de la zone économique exclusive de l'Islande n'ont cessé de croître depuis qu'un système de transfert individuel des quotas pour la pêche a été mis en oeuvre afin, à la fois, de réaliser les objectifs économiques et de protéger nos ressources. Cependant, dans nombre de régions du monde, les ressources biologiques sont surexploitées. À mon avis, cela est surtout dû au fait que le secteur des pêches est inondé de subventions gouvernementales qui entraînent une capacité de pêche excessive et une déformation des principes du marché. Seule l'élimination des subventions gouvernementales pourra, dans un bref intervalle de temps, aboutir à des résultats positifs permettant de parvenir à une exploitation durable des ressources biologiques.

Je tiens à souligner qu'en lisant les publications de l'ONU qui traitent de l'état des pêches dans le monde, on est frappé de voir que l'expression qui revient constamment est celle de «pêche excessive» — non pas «pêche». Ce qui veut dire, tout d'abord, que les stocks sont partout surexploités et, deuxièmement, que les États en général n'ont pas réussi à gérer les ressources à l'intérieur de leurs zones économiques. Cela nous donne une fausse image de la situation.

Je tiens à attirer l'attention de l'Assemblée sur une étude intéressante publiée il y a quelques semaines par le Fonds mondial pour la nature sur les causes profondes de l'épuisement des ressources halieutiques dans de nombreuses régions du monde. L'étude signale qu'une trop grande capacité des flottes de pêche en est un facteur clef, et que les subventions gouvernementales de cette industrie en est un autre. L'étude signale à juste titre que l'une des solutions à ce problème serait de consentir à chaque navire de pêche des droits négociables contre un pourcentage de la prise. Il va de soi que ce système a déjà donné de bons résultats en Nouvelle-Zélande, en Australie et en Islande.

Au cours des négociations sur le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, nous avons souligné que la mise en valeur poussée des abondantes sources d'énergie propres et renouvelables de l'Islande pouvait contribuer à l'effort fait au plan mondial pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. L'Islande, depuis des décennies, met l'accent sur l'utilisation d'énergie propre et renouvelable, comme l'énergie géothermique et la puissance hydraulique. L'Islande a délibérément, et grâce à des investissements massifs, rem-

placé les hydrocarbures pour le chauffage et pour la production de l'électricité par l'exploitation d'énergie renouvelable. Ces efforts, qui ont précédé 1990, ont gravement limité les possibilités s'offrant à l'Islande de réduire davantage les émissions de gaz à effet de serre.

À notre avis, il faut reconnaître que l'économie de certains pays est tributaire des ressources naturelles. Ils ont donc moins de possibilités de se donner une bonne base économique par rapport aux pays qui ont des économies diversifiées. Il est illogique et injuste de nier à ces pays le droit d'exploiter et d'utiliser des énergies propres et renouvelables. Un tel résultat serait tout à fait contraire à l'objectif de la Convention et serait incompatible avec Action 21.

La session de fond du Conseil économique et social de cette année a clairement montré que les pays industrialisés doivent faire un effort résolu pour lever les barrières au commerce et intégrer les pays en développement aux marchés mondiaux. Nombre de pays en développement ont des secteurs privés florissants qui entrent en concurrence sur les marchés mondiaux.

Le mois dernier, j'ai eu le plaisir de visiter certains pays de l'Afrique australe, de me rendre compte de l'énorme richesse humaine et naturelle de ces pays, et de constater de près les possibilités qui s'offrent aux populations de ces pays. Manifestement, la paix a engendré la prospérité dans ces pays. Mon pays est en faveur d'une coopération pour le développement dans cette région qui se concentre sur le renforcement de la capacité humaine ainsi que sur la formation et l'éducation dans le domaine des pêcheries. Il faut souligner que parallèlement à la privatisation de l'économie, il convient de financer davantage les services sociaux, les soins de santé et l'éducation afin de les renforcer. J'entends augmenter l'aide publique au développement que consent l'Islande aux pays qui sont ses partenaires en Afrique. Cet automne, j'ai eu le plaisir d'accueillir les premiers étudiants de trois pays africains venus en Islande dans le cadre du nouveau Programme de formation sur les pêches de l'Université des Nations Unies. Nous espérons qu'à l'avenir des étudiants de toutes les régions du monde viendront se former à tous les aspects de l'industrie halieutique.

Je souhaiterais, en particulier, attirer l'attention sur l'importance que revêt un renforcement de la position et du rôle des femmes dans la société, notamment en ce qui concerne leur éducation et leur participation active à l'économie. À cet égard, nous devons nous attaquer au problème de la surpopulation grâce à l'élaboration de solutions d'ensemble.

L'instabilité des marchés financiers mondiaux a entraîné une grave récession dans de nombreux pays et a ralenti la croissance économique d'autres. La mondialisation fait partie intégrante du développement du monde d'aujourd'hui, et elle comporte des risques et des avantages pour tous les pays. Les risques doivent être supportés par tous et les avantages doivent être partagés équitablement et largement, en particulier au bénéfice des plus pauvres.

Notre Organisation a rarement eu de tâche plus urgente que de préserver la paix, la sécurité et les droits de l'homme. Je souhaiterais exprimer ma vive préoccupation à l'égard des essais nucléaires réalisés récemment par deux pays d'Asie du Sud, et je me félicite des récentes déclarations émanant de ces deux États selon lesquelles ils seraient prêts à adhérer aux dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

La guerre a frappé de nombreux pays depuis que nous nous sommes réunis l'an dernier. Le maintien de la paix exige une vigilance de chaque instant. Dans plusieurs pays africains, la guerre et les tensions ethniques ont semé la mort et la destruction. Le sort cruel réservé aux enfants en période de guerre est aujourd'hui plus cruel que jamais. Une fois de plus, la population de l'ex-Yougoslavie est aux prises avec un problème aux proportions tragiques. Au Kosovo, des milliers de réfugiés vont souffrir de la faim et des rigueurs de l'hiver.

Les conflits où la population civile est prise pour cible sont odieux et laissent des plaies lentes à cicatriser. Nous devons admettre que la préservation de la paix exige des mesures plus intensives qu'auparavant, telles que le renforcement des institutions démocratiques, le maintien de l'ordre, la surveillance des élections, la mise en place de systèmes judiciaires et le contrôle de l'application des droits de l'homme.

De nombreux pays semblent vivre encore au Moyen-Âge, et la vie quotidienne des populations est assombrie par l'obscurantisme de l'intolérance, de la cruauté et des violations des droits de l'homme. Le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme devrait nous encourager à rester fidèles à nos principes. Les droits de l'homme sont universels, et on ne saurait permettre que, sous couvert de la religion ou de la tradition, les violations les plus flagrantes des droits de l'homme trouvent une justification.

La communauté internationale se doit de mettre un terme aux problèmes tels que le terrorisme et les crimes de

guerre. Elle a été saisie d'horreur alors que les terroristes ont lâchement pris pour cibles des personnes innocentes qui vquaient à leurs occupations quotidiennes. Nous exhortons tous les États à signer et à ratifier les conventions contre le terrorisme. L'adoption, cet été à Rome, du Statut de la Cour pénale internationale apporte la preuve de la détermination de la communauté internationale à faire primer le droit sur l'anarchie et la justice sur l'injustice. Une fois cette cour mise en place, nous espérons que les criminels qui se livrent à des actes atroces tels que les crimes contre l'humanité, le génocide et les crimes de guerre, ne pourront plus échapper au droit international. Nous engageons tous les États à signer et à ratifier le Statut de la Cour.

Nous attendons avec intérêt l'application des décisions prises à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème des drogues. Le renforcement de la coopération judiciaire et de la coopération en matière de répression, ainsi que l'élimination du blanchiment de l'argent au niveau mondial, sont essentiels. De même, l'élimination des cultures illégales devrait être une priorité dans notre stratégie de lutte contre les stupéfiants.

Nous appuyons fermement l'initiative de la Norvège et du Canada en faveur de la lutte contre la prolifération des armes de petit calibre et des armes légères. Le nombre extrêmement élevé de ces armes devrait être un sujet de grave préoccupation pour la communauté internationale.

Notre Organisation doit entrer dans le prochain millénaire en tant qu'Organisation efficace et réformée, dotée d'une gestion stricte, d'un budget dépendant des résultats, un plus grand potentiel d'action dans la majorité des domaines vitaux, des finances saines et un engagement clair de tous les pays à payer leurs contributions sans conditions.

Enfin, l'Islande a fait siens les idéaux de l'Organisation des Nations Unies. Elle a toujours été disposée à assumer ses responsabilités dans tous les aspects de la mission de l'Organisation, convaincue que tous les États Membres devraient contribuer aux événements qui façonnent le monde d'aujourd'hui.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit dans le débat général pour cette séance. Je donne maintenant la parole aux représentants qui ont demandé à prendre la parole dans l'exercice du droit de réponse.

Je rappelle aux membres que les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la

seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Burleigh (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : L'attachement des États-Unis à l'édification d'une Cuba réellement démocratique est profond et constant. L'attaque du Ministre des affaires étrangères contre les États-Unis, hier, dans cette Assemblée, montre que le Gouvernement cubain craint une transition démocratique pacifique et le respect des droits de l'homme. Les commentaires du Ministre des affaires étrangères montrent clairement pourquoi nos différends sont avec le Gouvernement cubain et non le peuple cubain.

Je pose deux questions à cette Assemblée. Quand le Gouvernement cubain permettra-t-il au peuple de Cuba de déterminer son propre avenir par le biais d'élections libres et honnêtes? Quand Cuba va-t-elle libérer les détenus politiques, qui croupissent en prison pour avoir seulement voulu l'avènement d'une Cuba stable et démocratique?

La Secrétaire d'État, Mme Albright, a fait part de la position des États-Unis en février dans un discours adressé au peuple cubain. Elle a déclaré que les États-Unis encourageaient la démocratie, la liberté et le respect des droits de l'homme dans le monde entier. Nous le faisons, non pas parce que nous voulons imposer nos valeurs ou notre style de vie mais, tout au contraire, parce que nous souhaitons que les peuples de chaque pays soient en mesure de choisir leurs dirigeants, de déterminer comment leurs lois devraient être élaborées et comment leurs vies devraient être menées. Cela n'est pas une imposition. C'est la dictature qui est une imposition. La démocratie est un choix.

Il est tragiquement ironique pour un représentant du Gouvernement cubain de citer la Déclaration universelle des droits de l'homme alors que des prisonniers politiques, tels que les dirigeants courageux de l'opposition dont le seul «crime» a été d'exprimer librement leur désaccord, sont détenus dans les prisons cubaines dans des conditions inhumaines. De telles politiques ont causé de profondes souffrances au peuple cubain.

À l'inverse, malgré la politique malavisée du Gouvernement cubain, qui a appauvri ses propres citoyens, des dizaines de milliers de citoyens américains ont démontré leur générosité au fil des ans en envoyant des millions et des millions de dollars pour aider les membres de leurs familles dans le besoin à Cuba. La réalité est que des dizaines d'accords de vente de médicaments et d'équipements médicaux à Cuba ont été approuvés. La réalité est qu'il y a eu des milliers de visites de Cubains dans ce pays

et d'Américains à Cuba. La réalité est qu'il existe des relations étroites, toujours plus importantes, entre des groupes non gouvernementaux dans ce pays et des groupes indépendants à Cuba.

Il est temps pour le Gouvernement cubain de rejoindre la communauté moderne des démocraties de l'hémisphère occidental de façon que le peuple cubain puisse jouir de la stabilité, de la liberté et de la prospérité qu'il mérite tant. Il est temps pour le Gouvernement cubain d'entendre les paroles du célèbre poète cubain, José Martí, qui a écrit dans sa revue, *L'âge d'or*, pour les jeunes de Cuba, «La liberté est le droit qu'a chaque homme d'être honorable et de penser et de parler sans hypocrisie».

M. Kim Chang Guk (République populaire démocratique de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Le dirigeant en place de la Corée du Sud a beaucoup vanté sa «politique ouverte» dans le dialogue, la réconciliation et l'échange avec le Nord, comme s'il était sur le point d'apporter de grands changements dans les relations Nord-Sud maintenant qu'il est au pouvoir, auquel il a accédé en février dernier. Nous sommes cependant profondément déçus par le comportement adopté par les autorités sud-coréennes ces derniers mois, qui nous amène à douter qu'elles puissent contribuer positivement aux relations Nord-Sud. Les autorités sud-coréennes ont déclaré que leurs compatriotes du Nord étaient leurs ennemis jurés, et, conjointement avec les États-Unis et le Japon, elles font de leur mieux pour isoler et étouffer le Nord.

Nous pouvons citer quelques exemples d'incidents attribuables aux autorités sud-coréennes. En juin, les autorités sud-coréennes ont forcé des membres de l'équipage d'un sous-marin naufragé à se suicider au lieu de les secourir. Les autorités sud-coréennes, qui n'ont pas voix au chapitre dans la question du nucléaire sur la péninsule coréenne, essayent sans cesse de nous calomnier sur cette question du nucléaire. La République populaire démocratique de Corée et les États-Unis sont en train de mettre en oeuvre l'Accord-cadre.

Il est tout à fait ridicule pour les Sud-Coréens de vouloir nous apprendre ce qu'il faut faire en ce qui concerne la mise en oeuvre de l'Accord-cadre. Si elle veut que la question du nucléaire sur la péninsule coréenne soit justement réglée, la Corée du Sud devra abandonner le parapluie nucléaire des États-Unis et demander le retrait de l'armée américaine du territoire sud-coréen. Faute de quoi, tout ce que pourra dire la Corée du Sud ne sera qu'un tissu de mensonges. L'argument avancé par les Sud-Coréens selon lequel nous n'avons pas adhéré à la Convention sur

l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes chimiques et sur leur destruction est sans fondement. Adhérer aux traités internationaux est une décision qui relève de la souveraineté de la République populaire démocratique de Corée. Il vaudrait mieux que les Sud-Coréens se taisent, puisque avec les États-Unis, ils ont fait un usage extensif des armes chimiques pendant la guerre de Corée; ils conservent toujours des armes nucléaires dans des bases militaires.

Même en ce moment, les autorités sud-coréennes conspirent, avec les États-Unis et le Japon, pour intervenir dans notre lancement de satellites. Notre lancement de satellites a été un grand événement national qui marquera l'histoire de notre pays, un événement qui a démontré l'esprit et le talent de la nation coréenne. Nous y sommes parvenus avec notre propre technologie et nos propres ressources; c'est un gage de la puissance de notre économie nationale indépendante. Je voudrais demander aux autorités sud-coréennes combien de pays et de nations dans le monde ont la capacité de lancer un satellite. N'est-ce pas un grand événement qui doit être célébré par tout le pays? Cependant, les Sud-Coréens, avec les États-Unis et le Japon, tentent de faire pression sur le Nord, qualifiant notre lancement satellite de «menace à la sécurité». De tels actes de la part des Sud-Coréens ne font que montrer qu'ils sont des traîtres à la nation et des laquais des forces étrangères.

Les efforts inlassables que déploie le Nord pour réaliser le grand rêve du grand dirigeant, le camarade Kim Jong-Il, de faire de notre nation un pays prospère sont des actes patriotiques et les Sud-Coréens, en essayant d'isoler et d'étouffer le Nord avec l'aide de forces étrangères, commettent un acte de trahison. Les autorités sud-coréennes soutiennent que leur «politique ouverte» tend à inciter le Nord à se réformer et à s'ouvrir; elle vise en réalité à saper l'idéologie et le système social du Nord et à le renverser définitivement. Si les autorités sud-coréennes veulent vraiment la réconciliation nationale et la réunification, elles doivent faire preuve d'une conscience nationale et d'une sincérité au lieu d'essayer de leurrer l'opinion mondiale au moyen de leur «politique ouverte».

Tout d'abord, les autorités sud-coréennes doivent renoncer à leur politique de dépendance à l'égard des forces étrangères et doivent s'engager dans une politique de réconciliation et d'alliance avec le Nord. Les autorités sud-coréennes doivent réaffirmer leur attachement aux trois principes d'indépendance, de paix et de grande unité nationale consacrés dans la Déclaration conjointe Nord-Sud du 4 juillet 1972. Comme le dit le proverbe, la voix du sang est la plus forte.

Les autorités sud-coréennes doivent tenter de résoudre l'actuelle crise économique en unissant les efforts de la nation et non en comptant sur les capitaux étrangers. Aujourd'hui, les autorités sud-coréennes vendent des terres, des usines et d'autres biens immobiliers aux capitalistes étrangers; nous craignons qu'ils ne vendent tout le pays et qu'il ne reste rien pour le peuple sud-coréen.

Notre technologie spatiale constitue un actif national pour toute la nation coréenne. La Corée du Sud pourrait lancer un satellite sur nos fusées à moitié prix, ou même gratuitement, au lieu de se tourner vers d'autres pays qui exigent des prix exorbitants.

Deuxièmement, la Corée du Sud devrait prendre des mesures pratiques propres à améliorer les relations Nord-Sud, et non se contenter de belles paroles. Les autorités sud-coréennes devraient surtout abolir la loi sur la sécurité nationale et démanteler l'Agence nationale de planification de la sécurité. Nous ne pouvons penser en termes de dialogue et de réconciliation tant que n'est pas aboli un système juridique et institutionnel qui définit le Nord comme étant un ennemi et qui prohibe tout contact avec le Nord en tant qu'acte «bénéficiant à l'ennemi». La Corée du Sud vise par là à duper la nation et le monde.

M. Al-Hitti (Iraq) (*interprétation de l'arabe*) : J'ai demandé à prendre la parole pour exercer mon droit de réponse à la suite de déclarations faites ici cet après-midi par S. E. le Ministre des affaires étrangères du Koweït. Le Ministre des affaires étrangères du Koweït a soulevé de nombreuses questions relatives à l'Iraq. Malheureusement, il les a abordées soit de façon partielle, soit de façon non conforme aux faits. J'aimerais reprendre simplement deux des questions qu'il a soulevées.

Tout d'abord, l'Iraq s'est acquitté de toutes les obligations que lui avait imposées le Conseil de sécurité. Je dois me référer au Vice-Premier Ministre de l'Iraq qui, lors de sa rencontre, le 3 août 1998, avec M. Richard Butler, Président de la Commission spéciale des Nations Unies (CSNU), lui a demandé s'il avait des éléments prouvant que l'Iraq n'est pas totalement exempté de toutes armes interdites, et si l'Iraq possédait une installation ou un équipement quelconque en rapport avec les armes qui n'ait pas encore été détruit, et, enfin, si la CSNU avait remarqué de nouvelles violations graves de la part de l'Iraq en ce qui concerne la reprise de la fabrication de telles armes. Bien entendu, M. Butler n'a pas pu répondre à toutes ces questions parce qu'il n'a pas le courage de dire la vérité pour les raisons et les pressions que nul ici n'ignore.

Deuxièmement, nos frères du Koweït ont à de nombreuses reprises parlé de soi-disant prisonniers ou otages koweïtiens détenus en Iraq, tout en sachant parfaitement que l'Iraq ne détient aucun prisonnier ou otage. En outre, cette question est examinée au niveau professionnel dans le cadre de la Commission tripartite sous le contrôle de la Croix-Rouge internationale. Le Koweït, en fait, ne se donne même pas la peine de répondre aux questions de l'Iraq sur les Iraquiens prisonniers et détenus au Koweït dont le sort n'est toujours pas connu.

Le fait que le Gouvernement koweïtien persiste à soulever cette question ne peut s'expliquer que d'une façon, à savoir que le Koweït continue d'avoir une attitude inamicale envers l'Iraq pour que la communauté internationale s'oppose à mon pays et que l'embargo imposé au peuple iraquien se poursuive avec pour conséquences l'accroissement des souffrances de ce peuple. La poursuite d'un comportement si regrettable de la part du Gouvernement koweïtien nous oblige à lui rappeler que s'il est véritablement en quête de sécurité et de stabilité, il doit commencer par cesser de conspirer contre l'Iraq, car c'est cette politique qui a provoqué la situation difficile où il se trouve actuellement.

Il faut que le Gouvernement koweïtien analyse et comprenne les faits historiques et géographiques. Il doit tirer les leçons du passé en ayant recours à des échanges positifs avec ses voisins arabes et reconnaître les changements indéniables qui ont eu lieu. Cependant, s'il insiste pour importer et acheter une sécurité artificielle en provenance de l'étranger, comme l'a dit le Ministre de la défense du Koweït il y a quelques jours, nous croyons sincèrement que cela ne mènera à aucun résultat positif mais ne fera que gaspiller les ressources du peuple fraternel du Koweït, car les navires de guerre étrangers et les fusiliers marins derrière lesquels le Koweït se cache, n'ont pour seul intérêt que de piller les ressources de la région. En outre, les puissances étrangères qui envoient de telles forces armées ne sont guidées que par l'opportunisme et des intérêts égoïstes. L'histoire regorge de leçons de ce genre.

Je me dois également de mentionner ici ce que le fameux écrivain arabe Mohammed Hassanain Haykal a dit à ce sujet :

«La géographie fait appel à des repères fixes. Les navires de guerre, quant à eux, finissent toujours par s'éloigner.»

Enfin, je me dois de dire que l'Iraq est tout à fait prêt à régler toute les questions en suspens avec nos frères du Koweït ou d'ailleurs par le biais de négociations de façon

à préserver les intérêts et la dignité de toutes les parties. En dernière analyse, nous sommes tous logés à la même enseigne. Rien ne peut remplacer le dialogue et la compréhension entre frères. Nous devons nous tourner vers l'avenir avec optimisme. Nous devons tirer les leçons du passé. Nous devons aller de l'avant. Si nous demeurons prisonniers des événements passés, nous gâcherons notre présent et l'avenir de nos enfants. L'histoire sera sévère envers les responsables de la pénible situation que connaît notre pays.

M. Robaina González (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Nous n'avons pas besoin d'attendre 24 heures pour répondre; voilà plus de 40 ans que nous avons ces disputes.

Ce dont nous avons été témoins représente le comble du cynisme. Le fait que les États-Unis ont demandé la parole afin de répondre aux arguments avancés par Cuba ne nous surprend nullement; nous nous y attendions. Ce qui nous surprend c'est que ce pays persiste dans ses agressions politiques, économiques et autres. C'est ce que nous dénonçons hier, et c'est ce que rejette toute la communauté internationale. On s'y attendait parce que l'arrogance et la suffisance des États-Unis ne connaissent pas de limites. Ils ont toujours péché par excès d'arrogance. Ce qui leur a toujours manqué, c'est l'imagination et surtout, la modestie.

Leur procédé rhétorique nous fatigue et nous ennuie. La démocratie à Cuba est telle que le peuple cubain est prêt à la défendre avec son sang s'il le fallait. Assez d'hypocrisie. La seule mesure vraiment humanitaire serait de lever le blocus sans conditions.

Pour répondre à l'intervention américaine, je dirai que l'aide humanitaire qui est arrivée à Cuba en provenance de ce pays n'a pas été obtenue grâce au Gouvernement des États-Unis, mais bien plutôt en dépit de tous les obstacles, de toutes les entraves et de toutes les restrictions qu'il n'a cessé d'imposer. Il n'a pas changé sa politique et continue de refuser les licences d'exportation aux sociétés nord-américaines et aux organisations non gouvernementales qui oeuvrent par le biais de voies humanitaires pour livrer des vivres et des médicaments, y compris les médicaments qui servent à traiter les maladies du coeur, le cancer et à dispenser des soins médicaux d'urgence.

Ce pays, dont les Gouvernements sont responsables de quatre décennies d'une sale guerre économique et d'hostilité à l'encontre de Cuba essaie de laisser la faim et la maladie venir à bout d'un peuple entier. Il viole de manière flagrante, écrasante et systématique les droits de l'homme de tout un peuple et a intensifié ses actes d'agression. C'est ce pays

qui est historiquement responsable de nombreux actes mercenaires et terroristes perpétrés contre mon pays. C'est ce pays qui a servi de tremplin aux actes terroristes perpétrés récemment contre Cuba en toute impunité. C'est ce pays où les responsables du détournement d'un avion transportant des passagers n'ont pas été punis.

Que ce pays ne vienne pas nous donner des leçons de liberté et de moralité, car c'est le pays de l'argent facile et du mercantilisme politique, où on achète et vend les lois et où la consommation est plus importante que les bonnes moeurs. Il faut être extrêmement cynique pour accuser les autres et en même temps s'arroger le droit d'attaquer, de recourir à la force, de semer la panique parmi des peuples entiers, de conspirer pour déstabiliser des États souverains et de condamner le terrorisme quand il l'affecte mais de le pratiquer de manière sélective contre les autres. Que le champion absolu du double critère ne parle pas de morale.

Cuba demande que les paroles prononcées par le représentant des États-Unis cet après-midi soient consignées avec exactitude en tant qu'exemple du genre de conduite qui ne doit pas se poursuivre au prochain millénaire.

Ce pays, que nous avons patiemment écouté exprimer ses fameuses préoccupations à propos de Cuba, est le pays où 42 millions de personnes, dont la moitié sont des enfants, n'ont pas de sécurité sociale. C'est le pays où la tuberculose liée à la pauvreté augmente de 20 % par an. C'est le pays où la brutalité policière s'intensifie de jour en jour et le pays où plus de 100 personnes sont mortes parce qu'on les avait aspergées d'une bombe au poivre. C'est le pays où tous les jours on bat des prisonniers et où on se sert de chiens dressés pour torturer. Dans certaines prisons de ce pays, près de la moitié des prisonniers souffrent du sida. C'est aussi le pays où vivent des prisonniers politiques portoricains. C'est le pays où le taux d'incarcération des Africains-Américains est de 60 % environ supérieur à celui des Blancs. C'est le pays où la mortalité infantile est deux fois plus élevée chez les Noirs que chez les Blancs. C'est le pays où il y a plus de jeunes Noirs en prison qu'à l'université. C'est le pays où le nombre des sans-abri a doublé. C'est le pays où les enfants victimes d'une culture de la violence assassinent et se suicident plus que partout ailleurs. C'est le pays où 13 coups de feu ont été tirés sur un jeune Noir à bicyclette parce qu'il avait sur lui un pistolet d'enfant et qu'on l'avait décrit comme un Noir armé.

C'est José Martí, notre poète, qui a dit :

«Tout ce que j'ai fait jusqu'à présent, et tout ce que je continuerai de faire aura pour but d'empêcher les

États-Unis de nous tomber dessus ou de tomber sur nos terres d'Amérique».

M. Al-Otaibi (Koweït) (*interprétation de l'arabe*):

Nous regrettons que le représentant de l'Iraq ait demandé à exercer son droit de réponse à propos de faits cités dans sa déclaration par notre Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, le cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah. Il s'est rendu coupable de certaines remarques grossières auxquelles je ne répondrai pas. Nous déplorons de devoir à nouveau entendre les allégations des hauts fonctionnaires irakiens qui répètent chaque fois que l'occasion se présente que le Koweït exploite la question des prisonniers politiques afin de prolonger les sanctions imposées à l'Iraq.

Nous avons en effet souvent entendu de telles accusations mais les faits suivants, dont je parlerai brièvement, démontrent le contraire. Premièrement, le Comité international de la Croix-Rouge qui préside les travaux de la Commission tripartite et qui est chargé de suivre de près la question des personnes disparues et des détenus n'a abouti à aucune conclusion à cause du manque de coopération et du refus de l'Iraq d'expliquer ce qui est advenu de plus de 600 prisonniers et personnes disparues. Deuxièmement, l'Iraq a fourni des informations sur plus de 126 prisonniers après avoir affirmé ne rien savoir à leur sujet. L'Iraq avait alors prétendu qu'il ignorait tout de leur sort. Mais nous ne pouvons nous fonder sur leurs dires après l'amère expérience que nous avons faite des pratiques du régime irakien. L'Iraq a toujours affirmé qu'il ne détient aucun prisonnier iranien et, tout à coup, il a surpris le monde en libérant certains d'entre eux l'an dernier.

Le représentant de l'Iraq affirme que le Koweït entend maintenir l'embargo contre l'Iraq. C'est faux. Premièrement, Le Koweït n'est pas membre du Conseil de sécurité. Deuxièmement, le Conseil de sécurité, en dépit de ses nombreux examens périodiques — environ 40 — a pris la décision unanime de ne pas lever les sanctions contre l'Iraq. Il y a toujours eu consensus sur le maintien des sanctions face au refus de l'Iraq d'honorer les obligations qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Troisièmement, le Conseil de sécurité a décidé à l'unanimité d'imposer des sanctions supplémentaires contre l'Iraq dans sa résolution 1194 (1998) lorsqu'il a décidé en septembre de suspendre l'examen des sanctions à cause du refus de l'Iraq de coopérer avec la Commission spéciale de l'ONU et l'Agence internationale pour l'énergie atomique dans leur mission de supervision de la destruction des armes irakiennes de destruction massive.

Quatrièmement, le Koweït est un petit pays qui n'exerce aucune influence sur les autres membres du Conseil, permanents ou non. Mais l'Iraq, par contre, a un problème avec le Conseil de sécurité qui représente la légitimité internationale.

L'Iraq prétend qu'il a honoré toutes ses obligations, c'est ce qu'il ne cesse d'affirmer. Mais le Conseil de sécurité a une autre position à cet égard. Et le Mouvement des pays non alignés a fait de même à sa dernière conférence au sommet en demandant à l'Iraq d'appliquer sans réserve les résolutions du Conseil de sécurité, comme l'ont également fait l'Organisation de la Conférence islamique et le Conseil de coopération du Golfe. Je ne pense pas que toutes ces organisations internationales et régionales aient des préjugés à l'égard de l'Iraq, comme ce pays le prétend.

Est-il possible qu'ils aient tous tort et que l'Iraq soit le seul à avoir raison? N'oublions pas que c'est l'Iraq qui en 1990 a lancé une guerre d'agression contre le Koweït et qui l'a ensuite occupé.

Enfin, je voudrais affirmer que le Koweït souscrit à la déclaration qu'a prononcée son Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères.

M. Burleigh (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : La diatribe dans laquelle s'est lancé le représentant cubain donne une description de mon pays qui est totalement erronée. C'est une image entièrement déformée et sans fondement, ce qu'il sait sans doute au fond de son coeur.

La question dont nous parlions ici était la condition du peuple cubain, et je tiens simplement à dire à nos collègues cubains que la population cubaine vote «avec leurs pieds», comme on dit en Amérique. Ils quittent Cuba dès qu'ils en ont l'occasion et vont aux États-Unis ou ailleurs, là où ils pourront prospérer et vivre en liberté. Ils trouvent la liberté et la prospérité non pas à Cuba, mais dans toutes ces terres d'asile, y compris aux États-Unis.

J'ajouterai un dernier point factuel : depuis 1992, les États-Unis ont autorisé une aide humanitaire à Cuba d'un montant supérieur à 2 milliards de dollars — je dis bien milliards et non millions.

M. Robaina González (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Cette fois-ci, je n'attendrai pas jusqu'à demain. Nous venons de recevoir une nouvelle leçon de morale à deux vitesses de la part des États-Unis. Les États-Unis qui ne paient pas l'ONU mais qui veulent commander, qui parlent de démocratie mais qui se comportent comme un empire, qui parlent beaucoup des droits de l'homme mais

qui violent les droits de leurs propres citoyens, des minorités et des couches pauvres de la population. Ils parlent abondamment des droits de l'homme tout en violant ceux des deux tiers de l'humanité par les blocus et les sanctions qu'ils imposent de manière unilatérale. Ils lancent des missiles de leur propre initiative et prennent des mesures ridicules pour contrôler l'accès au Siège de l'ONU alors que sur leur propre territoire des activités terroristes dont j'ai déjà parlé auparavant continuent d'être organisées en toute impunité.

Que l'on nous fasse grâce de cette morale à deux vitesses, sinon je devrai intervenir au moins deux fois encore ce soir. Que l'on arrête de nous faire la leçon, car nous sommes tous déterminés à continuer de sauvegarder notre indépendance. Et surtout, que l'on cesse de menacer Cuba, car notre peuple est prêt à tout.

Programme de travail

Mme Ataeva (Turkménistan), Vice-Présidente, assume la présidence.

La Présidente par intérim (*interprétation du russe*) : J'attire l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/INF/53/3, qui contient à titre de projet un programme de travail et un calendrier des séances plénières pour la période du 28 septembre à la mi-octobre.

Je souligne que ce calendrier a été élaboré pour faciliter l'organisation des travaux des délégations et pour veiller à ce que la documentation pertinente soit prête pour le débat sur les points de l'ordre du jour respectifs. Les listes des orateurs pour tous les points de l'ordre du jour énumérés dans le document A/INF/53/3 seront ouvertes à dater du lundi 28 septembre.

Le Président annoncera en temps voulu les dates d'examen d'autres points de l'ordre du jour et tiendra l'Assemblée au courant de tout ajout ou de toute modification éventuels.

La séance est levée à 19 h 40.